

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42^e SEANCE

2^e Séance du Lundi 8 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC

1. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires (p. 7711).

2. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7711).

Crédits militaires. — Budget annexe du service des essences.
M. Bourges, ministre de la défense.

MM. lcart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Dronne, président de la commission de la défense nationale et des forces armées; Chevènement.

Suspension et reprise de la séance (p. 7718).

MM. Le Theule, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les considérations générales et pour le titre V; le ministre.

M. Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le titre III et pour le budget annexe du service des essences.

Rapporteurs pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées:

MM. d'Aillières, pour les dépenses en capital;
Mourot, pour les dépenses ordinaires;
Rivière, pour la section commune et pour le budget annexe du service des essences;
Beucler, pour la section Air;
Noal, pour la section Forces terrestres;
Crespin, pour la section Marine;
Max Lejeune, pour la section Gendarmerie.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 7730).

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation de trois membres destinés à représenter l'Assemblée nationale au sein du conseil d'orientation du centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter deux candidats, et à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan le soin de présenter un candidat.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 18 novembre 1976 à dix-huit heures.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n^{os} 2524, 2525).

CREDITS MILITAIRES BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ESSENCES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 27 et 28 et à l'état D, et du budget annexe du service des essences.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le projet de budget pour 1977 traduit la priorité fixée par le chef de l'Etat à la défense, gage de notre indépendance et de notre sécurité. C'est pourquoi, malgré les difficultés de l'heure, le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter est en augmentation sensible par rapport au budget de 1976, parce que conforme, très exactement conforme, aux prévisions de la programmation des dépenses militaires et des équipements des forces armées que vous avez votée en juin dernier.

Il confirme le rétablissement opéré depuis 1975, alors que la part de la défense dans le budget de l'Etat avait constamment décliné depuis dix ans, passant de 22,5 p. 100 à 16,9 p. 100, et de 4,25 p. 100 à 2,89 p. 100 du produit national brut. Le budget de 1976 avait marqué, malgré une conjoncture déjà difficile, un effort pour renverser cette tendance, passant de 16,9 p. 100 à 17,1 p. 100 du budget général.

C'est que la situation de nos forces armées, faute d'avoir fait depuis six ans l'objet d'un tel redressement, était devenue préoccupante. Certes, l'effort principal lié à la constitution de l'arme-

ment nucléaire n'en a pas souffert, mais il devenait de plus en plus difficile de le maintenir et, déjà, même dans ce domaine, des retards et des insuffisances se manifestaient dès avant 1974.

Refuser l'effort nécessaire pour donner aux cadres militaires une situation conforme à leur place au service de l'Etat, ne pas améliorer la situation matérielle des appelés dont l'insuffisance était criante aurait été — qui le nierait ? — prendre les pires risques et, en tout cas, un manquement au plus élémentaire devoir à l'égard de ceux qui assurent la sécurité de la patrie.

Refuser de donner à nos forces les armements conventionnels nécessaires, aussi bien pour la cohérence de notre défense que pour le soutien et la protection des armes nucléaires, n'aurait pu que compromettre dangereusement la capacité de notre défense et la crédibilité de notre politique.

M. Pierre Noël, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section forces terrestres. Très bien !

M. le ministre de la défense. Le Président de la République a relevé, lui-même, il y a quelques mois, cet état de fait et son danger.

C'est pourquoi, je l'avoue, les regrets de prétendues insuffisances ne me paraissent pas bien convaincants face à la détermination du Gouvernement et à la précision de ses engagements.

L'an prochain, 17,55 p. 100 des ressources de l'Etat seront consacrées à la défense, les crédits militaires progressant de 16,8 p. 100, alors que l'ensemble du budget n'augmentera que de 13,8 p. 100. Ces 3 p. 100 supplémentaires correspondent à l'effort de rattrapage nécessaire pour arriver en 1982 à consacrer à la défense 20 p. 100 du budget de l'Etat.

De cela, chacun, j'en suis sûr, se félicitera, et les critiques ou observations porteront essentiellement sur certains moyens, encore qu'aucun crédit ne soit par quiconque jugé excessif, tandis que quelques-uns sont considérés comme insuffisants. Il faut cependant inscrire nos actions dans les limites d'une enveloppe, tenir d'abord les engagements pris et, en effet, reconnaître certaines priorités.

Pour l'examen du projet de budget pour 1977, nous ne prenons pas en considération les charges transférées, pour la défense comme pour les autres ministères, d'autres budgets — pensions, fonds spécial des ouvriers de l'Etat, remboursement aux postes et télécommunications — dont le total est de 9 964 millions de francs. C'est donc, à structure budgétaire constante et conforme aux définitions de la programmation, un budget de 58 412 millions que je soumets à votre approbation.

Une première observation est aussitôt présentée quant à la part respective des titres III et V. Une remarque préliminaire s'impose. En 1977, sont inscrites pour la première fois au titre III des dépenses qui figuraient jusqu'ici au titre V : salaires des ouvriers temporaires des arsenaux, crédits d'accès à la propriété des personnels, dépenses d'expansion économique à l'étranger et de coopération technique, comme l'a demandé, pour ces dernières charges, la Cour des comptes.

Aucun transfert n'est effectué en sens inverse du titre III au titre V, mais l'entretien programmé, qui constitue un quasi-investissement, est en forte progression au titre III — plus 32,6 p. 100. La prise en considération, parfaitement légitime, de ces éléments doit amener à corriger l'apparence du cadre budgétaire, et je regrette que l'on ne l'ait pas fait.

La restitution des chiffres dans la présentation en vigueur en 1976 montre qu'en réalité 58,8 p. 100 des crédits sont consacrés au titre III, conformément à la loi de programmation. D'ailleurs, ce chiffre ne saurait surprendre ; il était prévu, dès lors qu'entraient en vigueur la réforme de la condition militaire, et je l'avais ici même annoncé. A l'inverse, cette réforme étant totalement prise en charge, la progression dans l'avenir du titre V selon la loi de programmation pourra être réalisée.

En ce qui concerne la ventilation des crédits entre les armées, le budget de 1977 attribue 31,18 p. 100 à l'armée de terre, 20,75 p. 100 à l'armée de l'air, 17,55 p. 100 à la marine, 10,37 p. 100 à la gendarmerie et 20,15 p. 100 à la section commune. Cette ventilation correspond aussi à la programmation, puisque les chiffres attribués à chaque armée, adaptés plus étroitement aux réalités, ne diffèrent pas même d'un point par rapport aux prévisions.

Cette conformité revêt une grande importance, car elle assure pour chaque armée des moyens financiers déterminés, garantie qui encourage les états-majors à rechercher, avec le maximum d'énergie, des économies qui demeureront acquises à chacun et seront dès lors, je l'espère, incitatives d'un effort accru pour la compression des frais généraux au profit des équipements.

Quant à la part de l'armement nucléaire, elle demeure privilégiée. Notre défense repose au premier chef sur la dissuasion nucléaire. Nous entendons conserver à la valeur et à l'efficacité des armes nucléaires la priorité de notre effort militaire : 9 683 millions de crédits de paiement et 9 milliards d'autorisations de programme, soit 16,58 p. 100 du budget de la défense de 1977, sont affectés aux forces nucléaires par une progression de 15,6 p. 100 par rapport à l'exercice en cours, c'est-à-dire une croissance supérieure à l'augmentation moyenne du budget de l'Etat. Encore faut-il considérer que les crédits de fonctionnement ne représentent que 18 p. 100 du total des moyens consacrés aux forces nucléaires contre 58,8 p. 100 pour l'ensemble du budget de la défense. Les crédits d'équipement — et c'est ici essentiel — progressent à ce titre davantage que la moyenne du titre V. On constate ainsi que le tiers des crédits d'équipement — en autorisations de programme comme en crédits de paiement — est consacré au nucléaire. Cet effort profite surtout aux forces stratégiques dont les armements sont privilégiés. C'est assez dire la réalité de l'importance qui leur est accordée et la constance de notre action à cet égard.

Il est essentiel aussi de consacrer des moyens substantiels à la préparation de l'avenir par les recherches, les études, les essais et les développements. En 1977, une somme de 5 800 millions de francs, soit le quart des crédits du titre V, y est consacrée. On peut estimer qu'il serait souhaitable de faire davantage encore. Dans l'immédiat, il faut maintenir notre appareil de recherches et d'études et la veille nécessaire dans tous les secteurs. Le premier, j'ai le souci, par l'accroissement des ressources que nous annonce la programmation des crédits militaires, d'amplifier à la mesure de son importance la part des crédits de recherche pour tout ce qui est lié à notre appareil de défense.

Avant d'en venir à l'examen des propositions inscrites dans chaque titre et pour chaque armée, il reste, au plan de l'appréciation générale, une dernière question à examiner : la part des crédits d'autorisations de programme par rapport aux crédits de paiement.

Constatant une progression très limitée des premières, certains rapporteurs considèrent qu'on transpose aujourd'hui dans les commandes les insuffisances ou les erreurs constatées hier dans les moyens de règlement. C'est un sujet important et sur lequel il convient de s'expliquer complètement.

Pour 23 933 millions de francs de crédits de paiement, 26 550 millions de francs d'autorisations de programme sont inscrits au projet de budget. Comme la progression des crédits de paiement qui seront affectés en 1978 au titre V, selon les prévisions de la programmation, sera relativement plus importante, n'est-il pas opportun d'en tenir compte et de lancer en conséquence des commandes plus nombreuses, ce qui permettrait, de surcroît, d'éviter des à-coups dans la production industrielle ? Sur ce dernier aspect, je dirai que les contrats à l'exportation jouent en quelque sorte un rôle régulateur, à l'exception, regrettable, des arsenaux maritimes. Nous nous en tiendrons ici au seul aspect de nos programmes militaires.

Il ne faut pas considérer à cet égard la seule année 1977, mais la situer dans l'ensemble de notre effort. Il ne faut pas méconnaître que, pour la troisième loi de programme militaire, le montant des autorisations de programme a dépassé de près de 23 milliards de francs le total des crédits de paiement votés. Cela veut dire — et je l'ai précisé voici quelques mois à cette tribune même — que quelque 20 p. 100 des moyens du titre V de la programmation 1977-1982 seront utilisés au règlement de commandes antérieures. Cela est non seulement naturel mais nécessaire et bien des programmes lancés dans les six années à venir seront à la charge financière des budgets postérieurs à 1982. Par contre, il faut certainement éviter que, par un déséquilibre excessif entre les engagements à venir et les moyens de règlement assurés, on n'en vienne en quelque sorte à manger son blé en herbe et, en tout cas, à l'extrême, qu'on ne soit contraint de consacrer le plus clair des ressources présentes à honorer les contrats du passé. C'est alors, à coup sûr, que l'on créerait quelques problèmes pour notre appareil de production.

La réalisation des équipements militaires, la dotation en armes et en moyens de nos forces armées ne dépendent pas des crédits d'un budget déterminé, mais de la poursuite de l'effort sur une certaine période. C'est d'ailleurs cette considération qui nécessite et justifie, pour les investissements militaires plus que pour tous autres, l'existence d'un engagement pluri-annuel à travers une loi de programmation.

La question posée à l'occasion de l'examen du projet budget pour 1977 se résume à savoir si le montant prévu des autorisations de programme est suffisant pour que soit réalisé l'ensemble des équipements prévus par la programmation.

Votre commission de la défense s'en est particulièrement préoccupée. Pour apprécier exactement la situation, il faut disposer du bilan des autorisations de programme antérieures. Il n'était pas — je l'ai vivement regretté — à notre disposition lorsque votre commission de la défense nous a fait l'honneur, à nos collaborateurs et à moi-même, de nous entendre, et je comprends qu'elle ait tenu à marquer l'attention particulière qu'elle y attachait.

A la suite de l'étude conduite ces dernières semaines par un groupe de travail spécial auquel ont participé les quatre états-majors, la délégation ministérielle pour l'armement, la direction de la gendarmerie, le contrôle général des armées et les services financiers, je suis à même d'apporter aujourd'hui les données nécessaires au jugement de votre assemblée. En tenant compte de l'ensemble des moyens disponibles et des engagements pris, il sera possible, avant la fin de la présente année, de disposer de nouvelles autorisations de programme.

Par autorisations nouvelles, il faut entendre des autorisations qui concernent des programmes non encore engagés, supportés soit par des montants d'autorisations de programme disponibles, soit par des changements d'affectation d'autorisations anciennes et correspondant, bien évidemment, aux objectifs retenus par la loi de programmation.

854 millions de francs d'autorisations de programme libres, augmentés de 172 millions de francs d'autorisations de programme transférés et de 300 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires que M. le Premier ministre a bien voulu accorder exceptionnellement à la suite de l'audience donnée à votre commission de la défense, mettent ainsi à notre disposition un total de 1326 millions d'autorisations de programme selon le détail suivant : section commune, 104 millions de francs ; armée de terre, 442 millions de francs ; marine, 80 millions de francs ; armée de l'air, 700 millions de francs.

Au cours de l'année 1977, cette somme de 1326 millions de francs, s'ajoutant aux crédits du budget proposé, nous permettra de disposer de 27876 millions d'autorisations de programme qui seront naturellement consacrés à des équipements relevant de la loi de programmation et qui permettront d'aller au-delà des commandes résultant des crédits propres au seul projet de budget pour 1977.

C'est ce que votre commission de la défense a considéré comme nécessaire. Je regrette de n'avoir pu donner ces précisions avant le dépôt des rapports. Elles me paraissent de nature à apporter les apaisements que vos rapporteurs — y compris les rapporteurs de la commission des finances — ont souhaités.

Au terme de ces considérations sur la structure générale du projet de budget de la défense pour 1977 et l'équilibre qui en résulte entre ses diverses composantes, passons en revue les objectifs particuliers que nous nous proposons d'atteindre pour chacune de nos armées.

Avec un montant global de 34479 millions de francs en crédits de paiement, le titre III marque une progression de 18,7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette progression importante, supérieure de près de deux points à l'augmentation globale du budget des armées, traduit essentiellement l'amélioration de la situation des personnels, l'augmentation des moyens nécessaires à l'entraînement et aux activités des unités et l'effort fait au titre de l'entretien programmé des matériels, spécialement de la marine. Ces trois priorités, dont aucune n'est contestée ici, j'en suis certain, expliquent et justifient l'accroissement du titre III.

L'année 1976 a été, pour les officiers et les sous-officiers de carrière, celle de la mise en place de la réforme des statuts des corps auxquels ils appartiennent. Désormais, tous les militaires concernés sont rémunérés sur la base des nouvelles grilles indiciaires et les règles nouvelles du statut général fixées par la loi du 30 octobre 1975 leur sont appliquées. Pour tous, ces mesures ont eu effet à compter du 1^{er} janvier 1976. Il en a été de même pour celles découlant des statuts particuliers nouveaux, au fur et à mesure de leur publication.

A la fin de l'année 1975, ont pu être mis au point et publiés les statuts des officiers des trois armées et de la gendarmerie et ceux des sous-officiers de carrière. Depuis le début de l'année, la mise au point des autres statuts particuliers s'est poursuivie activement. En ce qui concerne les officiers, les corps de direction des services, intendants, commissaires et ingénieurs des essences, se sont vu dotés, en août dernier, de leurs statuts respectifs. Ces statuts sont conçus selon le même modèle, ce qui permettra l'harmonisation des carrières tout en respectant la spécificité de chaque armée. Pour tous les autres corps d'officiers des services et, notamment, les ingénieurs du maté-

riel de l'armée de terre, le cadre spécial de l'armée de terre, les corps techniques et administratifs des armées, les textes correspondants sont en voie de publication.

Le déroulement de carrière des officiers des services va se trouver amélioré grâce aux nouvelles pyramides d'effectifs établies entre les différents grades et qui seront réalisées avant trois ans. Cependant les impératifs de rajeunissement ne les limitant pas, ils ne se verront pas appliquer le système du créneau d'avancement et des échelons d'ancienneté aux grades de capitaine et de lieutenant-colonel.

Pour les uns comme pour les autres, les mesures d'aide au départ prévues par la loi du 30 octobre 1975 s'appliqueront.

Ainsi sera achevée en 1977 une réforme extrêmement importante dotant l'ensemble des corps d'officiers de statuts conçus selon des règles communes, sur la base d'une grille indiciaire unique et d'un échelonnement fondé — sauf pour les officiers subalternes — sur la seule ancienneté de grade. Ainsi s'affirme, sans ambiguïté, l'unicité des corps des officiers.

S'agissant des sous-officiers, les questions proprement statutaires sont réglées, à l'exception de quelques textes particuliers concernant des corps à effectif très faible pour lesquels la procédure devrait pouvoir être achevée prochainement. Tous les sous-officiers bénéficient de la même grille indiciaire, sous réserve de dispositions particulières propres à certains corps.

Je voudrais rappeler à cet égard que le caractère spécifique des personnels de la gendarmerie a très largement marqué la réforme des statuts. Le gendarme se voit placé à l'intérieur de la grille indiciaire, à sa véritable place qui se situe entre celle du sergent et celle du sergent-chef. D'autre part, tous les grades de la gendarmerie sont classés à l'échelle de solde IV, ce qui consacre justement la spécificité des missions et des contraintes de l'arme, les assimilant de droit aux spécialités et brevets les plus élevés.

En outre, la gendarmerie, dont les missions sont particulières, bénéficie de plusieurs dispositions. En premier lieu, le projet de budget pour 1977 crée 750 emplois de gendarmes et gendarmes-auxiliaires...

M. Emmanuel Hamel. C'est peu !

M. le ministre de la défense. ... mesure d'autant plus appréciable que les augmentations d'effectifs sont au projet de budget pour 1977 fort peu nombreuses. Cette mesure permettra d'améliorer les conditions d'exécution du service et d'abord d'accorder, comme dans d'autres services de sécurité, et à raison d'une fois par mois pour commencer, le repos compensateur de quarante-huit heures hebdomadaires. Cette nouvelle mesure dont j'ai réservé la primeur à l'Assemblée nationale sera accueillie avec beaucoup d'intérêt par les personnels gradés et gendarmes.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. Elle permettra aussi d'allonger la durée de formation de nos élèves-gendarmes, sans réduire pour autant les effectifs des unités opérationnelles. Il en résultera une meilleure qualité des services rendus par un corps d'élite dont chaque jour apporte la preuve de son dévouement, de sa compétence et de sa loyauté dans l'exécution de missions souvent délicates, parfois dangereuses et toujours consacrées au bien public. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Enfin, l'année 1977 verra, pour l'ensemble des sous-officiers, la mise en place d'un nouveau régime de primes comportant, outre les primes d'engagement qui sont maintenues, une prime de service égale à 5 p. 100 de la solde et attribuée à tous les sous-officiers servant au-delà de dix ans de service et une prime de qualification, cumulable avec la précédente, égale à 10 p. 100 de la solde et qui sera attribuée aux sous-officiers titulaires de l'échelle IV, ayant au moins quinze ans de service et dont la qualification est préalablement reconnue par la détention d'un titre particulier.

Ces mesures nouvelles indemnitaires atteindront 327,7 millions de francs, crédit qui figure au projet de budget pour 1977.

L'ensemble des mesures ainsi adoptées en faveur des sous-officiers est extrêmement important. Il comprend des mesures statutaires caractérisées par une durée de carrière ramenée de vingt-quatre à vingt et un ans et par la création du grade de débouché de major, des mesures indiciaires permettant aux sous-officiers de terminer leur carrière à l'incide terminal de la catégorie B, enfin les mesures indemnitaires que je viens de rappeler. Au total, c'est une somme de 1 274 millions de francs qui sera versée en 1977 aux sous-officiers en application de la réforme des statuts.

Ainsi, l'année 1977 est la première année d'application complète de la réforme. Elle marque, par l'effort financier consenti au profit des militaires de tous grades et par la poursuite des mesures statutaires engagées l'année dernière, la volonté de la nation de reconnaître les mérites des cadres militaires au service de la République.

Je ne saurais traiter ce chapitre sur les personnels sans parler des retraités et des veuves de retraités qui font partie de la collectivité militaire.

L'essentiel de la réforme des statuts consiste en mesures individuelles. En vertu d'un principe général, elles s'appliquent intégralement et simultanément aux pensions des retraités et des veuves. Actuellement, la mise à jour des dossiers individuels se poursuit dans les services compétents du ministère de la défense et du ministère de l'économie et des finances.

Par ailleurs, au cours de l'année 1976, une concertation a été engagée avec les représentants des associations de retraités pour étudier leurs problèmes : pensions, avantages sociaux ou familiaux, seconde carrière.

Sur ce dernier point, je confirme ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire l'an dernier à cette tribune : je me préoccupe du sort de ceux qui, quittant l'uniforme avant d'arriver au terme d'une carrière professionnelle complète, souhaitent exercer une activité rémunérée. A l'évidence, le cas des militaires ne peut être assimilé à celui d'autres agents de l'Etat, qui terminent leur carrière avec le bénéfice d'une pension de retraite complète, à un âge qui peut être considéré comme le terme légitime de l'activité professionnelle. La spécificité de la condition militaire réside d'abord dans l'institution de carrières courtes et de limites d'âge largement inférieures, surtout pour les sous-officiers, à celles des fonctionnaires civils. Cette spécificité tient d'autre part à la structure même de la fonction militaire qui repose sur l'idée d'un large recrutement à la base, assorti de mesures liées au départ prématuré du service et tout au long de la carrière.

C'est au regard de ces caractéristiques que le problème de la seconde carrière des militaires doit être apprécié : toute solution qui sera adoptée dans ce domaine devra en tenir compte.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la défense. Enfin, je poursuis avec le ministère de l'équipement et le ministère des finances la recherche d'une amélioration aux conditions d'accès à la propriété de nos cadres militaires pour tenir compte des contraintes et des servitudes liées aux exigences du service.

M. Emmanuel Hamel. Pour les gendarmes aussi !

M. le ministre de la défense. Ce sont des militaires !

L'effort entrepris pour améliorer la condition des personnels militaires ne se limite pas au seul domaine matériel. Il s'inscrit dans une perspective plus large qui concerne également l'action sociale et les rapports humains.

Dans le domaine de l'action sociale, nous avons entrepris une réforme importante.

Trois directions ont été privilégiées : aider ceux qui se trouvent dans des situations socialement délicates ; pallier les contraintes spécifiques du service militaire ; faciliter et améliorer la vie de tous.

En ce qui concerne les rapports humains, l'élaboration et la mise au point de la réforme statutaire a permis d'expérimenter la concertation. Dans la voie ainsi ouverte, je m'attache à adapter progressivement le style de vie des armées aux conditions de notre temps, en tenant le plus grand compte des particularités et des contraintes propres à l'institution militaire. Cet effort entrepris au sein du conseil supérieur de la fonction militaire, dont la composition et le recrutement viennent d'être adaptés, se développe à tous les niveaux de la hiérarchie, afin d'améliorer la cohésion des unités et de développer l'adhésion de chacun à sa tâche.

Je voudrais le renforcer en développant le rôle social que, traditionnellement — le célèbre article du futur maréchal Lyautey est de 1891 — les cadres des armées mettent un point d'honneur à assumer. Contrairement à ce qu'avancent certains esprits prévenus ou mal informés, les personnels des armées ne sont pas abandonnés à l'arbitraire. Leurs intérêts — je puis en témoigner — sont pris en charge avec beaucoup de conscience et d'ardeur par les différents échelons de la hiérarchie. Le commandement s'attache à harmoniser le développement de la participation avec le rôle social traditionnel des cadres, que la concertation enrichit.

C'est d'ailleurs avec le souci d'améliorer en permanence l'efficacité de notre instrument militaire que j'ai été amené à consentir un effort particulier au profit des activités et de l'entraînement des forces dans le projet de budget pour 1977.

Les crédits prévus à ce titre progressent en 1977 plus rapidement que l'ensemble du budget de la défense. En effet, c'est un montant total de 4 712 millions de francs qui est inscrit pour l'activité des forces, contre 3 877 millions en 1976, soit une progression de 21,54 p. 100. Il s'agit là d'un effort d'autant plus appréciable que la conjoncture économique générale, en particulier la hausse du prix des carburants, le rend plus difficile.

L'effort est porté sur le maintien en condition des unités, la formation des personnels d'active et de réserve, l'expérimentation de matériels importants pour l'avenir et sur le développement de l'instruction, conformément aux recommandations du conseil permanent du service militaire en 1976.

De façon générale, les crédits inscrits au projet de budget pour 1977 permettent d'envisager un niveau d'activité et d'entraînement supérieur à celui de 1976.

Pour l'armée de terre, la loi de programmation militaire propose un rythme d'activité de cent jours par an de camp et d'exercices extérieurs. Dès 1977, les unités de l'armée de terre pourront effectuer quatre-vingt-dix jours de manœuvres et sorties hors de leur garnison. Par ailleurs, les crédits d'entretien programmé et de munitions augmenteront dès 1977. En particulier, les crédits consacrés aux munitions s'élèveront à 1 500 millions de francs d'autorisations de programme, dont 875 millions environ pour les munitions d'instruction.

En ce qui concerne la marine, l'objectif fixé par la programmation militaire, soit cent jours d'exercices en mer par an, sera également atteint par étapes avec une moyenne de quarante-vingt-dix journées à la mer par navire en 1977. En outre, un effort particulier est consenti pour les fabrications de munitions.

Enfin, l'armée de l'air donnera la priorité à l'aviation de combat dont l'objectif de quinze heures de vol par mois sera atteint en 1977 par des mesures de réorganisation interne.

Relève également des moyens d'activité des unités l'entretien programmé des matériels. Il ne s'agit pas de l'entretien courant, mais des travaux qui conditionnent le maintien au service d'équipements importants. Vos rapporteurs n'ont pas manqué, dans un passé récent, de regretter l'insuffisance des crédits qui y étaient consacrés, considérant, à juste titre, qu'il s'agissait là d'un facteur lié aux conditions d'entraînement des hommes, comme à l'accomplissement des missions. C'est pourquoi nous avons consacré, autant que possible, à ces travaux, une part des ressources supplémentaires qui nous étaient consenties. A ce titre, nous enregistrons une progression de 32,3 p. 100 des crédits de paiement, fixés à 2 800 millions de francs, et de 27,4 p. 100 des autorisations de programme, s'élevant à 3 250 millions. Ces taux permettront le rattrapage des années antérieures. La marine bénéficie de la plus forte augmentation, ce que justifient les exigences du service à la mer, le vieillissement de la flotte et le souci du plan de charges des arsenaux.

Cette dernière évocation me conduit naturellement à évoquer la situation des personnels civils de la défense.

L'activité des arsenaux, comme des industries dont nous assumons la tutelle, fait partie intégrante des préoccupations de mon département. Aussi la situation des personnels qui s'y consacrent a-t-elle, dans l'action que nous poursuivons, la place qui convient à leur mérite et à leur rôle, essentiel pour la réalisation et le maintien des équipements de nos forces armées et de la gendarmerie. A leur compétence et à leur dévouement sont liées l'efficacité et l'indépendance de notre outil militaire. Tous, ingénieurs, techniciens, ouvriers ont leur part de responsabilité dans la conception, la mise au point, la fabrication et l'entretien des matériels militaires. Je rends hommage à la qualité de leurs travaux, à leur valeur et à leur sens du devoir.

C'est donc à très juste titre que, en plus des mesures générales prises pour l'ensemble de la fonction publique, d'importantes décisions destinées à améliorer leur situation ont été prises en 1975 et 1976 et que d'autres sont prévues dans le projet de budget pour 1977. Parmi celles-ci, je citerai, en ce qui concerne les techniciens, la création d'un corps de débouchés en catégorie A, celui des ingénieurs techniciens d'études et de fabrications, et l'amélioration parallèle du déroulement de carrière des techniciens d'études et de fabrications par la mise en place d'une nouvelle pyramide en trois grades.

Pour les ouvriers, des dispositions tout aussi intéressantes ont été prises : réduction du temps de travail hebdomadaire d'une heure trente en avril 1976 ; institution d'un bordereau trimestriel qui permet une adaptation des salaires ouvriers, garantissant leur pouvoir d'achat.

Le projet de budget pour 1977 prévoit une tranche de 1 875 affiliations d'ouvriers temporaires au statut d'ouvrier réglementé, ce qui est par conséquent supérieur à ce que j'avais, à

ce sujet, annoncé l'an dernier. De même, l'effort en faveur de la revalorisation des primes pour travaux dangereux, pénibles et insalubres, va être accentué grâce à un crédit global de 5 millions de francs.

A toutes ces améliorations, il convient enfin d'ajouter l'action entreprise pour garantir l'emploi des personnels civils relevant directement de la défense.

J'aborde maintenant les crédits affectés à la réalisation des armements, à l'équipement ou à l'installation des unités.

Le montant des crédits de paiement du titre V s'élève pour 1977 à 23 932 million, soit une progression de 14,2 p. 100 sur 1976 des dépenses en capital. Si ce chiffre correspond à une progression moins rapide que celle du titre III, il n'en marque pas moins sur 1976 une progression sensible, d'autant — je l'ai déjà relevé — que certaines dépenses qui y figuraient antérieurement seront inscrites en 1977 au titre III. En tout état de cause, le taux de majoration des ressources apporte une augmentation substantielle du pouvoir d'achat des armées.

Je ne m'étendrai pas à nouveau sur le montant des autorisations de programme à propos desquelles je me suis expliqué tout à l'heure aussi complètement que le permet le cadre de ce débat.

L'Assemblée, qui a voté la loi de programmation à la dernière session et le collectif il y a quelques semaines, peut noter que les crédits d'investissement pour 1977 sont établis sur des bases plus saines après redressement de la situation héritée du passé. Comme je l'ai montré en juin, le ministère de la défense disposait jusqu'à 1976 d'autorisations de programme fortement excédentaires par rapport aux crédits de paiement. Les premières avaient été partiellement revalorisées durant la troisième loi de programme pour corriger la dépréciation monétaire; les crédits de paiement ne l'avaient pas été. D'où l'ajustement en hausse des crédits de paiement dans le dernier collectif que des virements complémentaires et des crédits supplémentaires, 500 millions de francs au collectif de fin d'année, viendront renforcer. Il n'y aura pratiquement plus de retard désormais et, en tout cas, pas de report de charges sur l'exercice à venir, comme cela s'est, hélas! produit dans le passé.

Les états-majors et les services travaillent à l'établissement d'un échéancier des programmes, des engagements et des crédits, qui me permettra d'apporter à la représentation nationale, dans le courant de 1977, une traduction précise des engagements de la loi de programmation, et cela sans préjudice des rapports d'emploi dont la loi nous fait obligation de rendre compte au Parlement.

Plutôt que de procéder à une énumération exhaustive des programmes d'armement qui seront poursuivis ou lancés en 1977, il me paraît préférable de dégager les axes privilégiés en ce qui concerne l'équipement de nos forces. J'aborderai successivement les armements nucléaires, le programme « recherche, développement et essais », l'équipement en matériels conventionnels de nos différentes armées et enfin l'infrastructure.

Le secteur nucléaire d'abord.

La part du titre V consacrée dans le budget 1977 à la section nucléaire s'élève au tiers des crédits.

Outre les crédits nécessaires au maintien en état de la composante aéronautique — Mirage IV — de la force nucléaire stratégique qui sera prolongée jusqu'en 1985, l'effort portera en 1977 sur l'amélioration qualitative des composantes maritime et terrestre.

En ce qui concerne la force océanique stratégique, l'année 1977 verra le départ en première patrouille du sous-marin nucléaire lance-engins *Indomptable*, équipé de missiles thermonucléaires M 20. Ainsi sera porté à trois le nombre de sous-marins opérationnels, tandis que le quatrième — le *Terrible* — continuera son grand carénage et sera doté au cours de l'année de missiles M 20. Parallèlement se poursuit la construction du cinquième S.N.L.E. : le *Tonnant*.

Nous menons ainsi à bien la constitution de notre force de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins telle qu'elle avait été définie par les gouvernements du général de Gaulle et du président Georges Pompidou. Les progrès réalisés sur les armes, au plan tant de leur charge et de leurs aptitudes que de leur portée, en accroissent la valeur et l'efficacité. La France dispose d'une force de dissuasion dont la crédibilité ne sera jamais affaiblie. Les résultats obtenus lors des expériences nucléaires réalisées souterrainement depuis deux ans nous assurent d'ores et déjà des connaissances et une maîtrise suffisantes pour mener à bien le développement du missile M 4 à ogives multiples, aux caractéristiques renforcées et à portée considérablement augmentée. Les crédits figurant au budget permettent la poursuite normale de nos projets.

Des crédits d'études sont inscrits au budget de 1977 pour le nouveau type de sous-marin nucléaire lanceur d'engins. L'Assemblée connaît notre objectif : disposer d'un nouveau type de navire doté d'un nouveau réacteur plus économique et plus performant, équipé de moyens de navigation plus perfectionnés, capable de se déplacer à de plus grandes profondeurs et disposant d'un système d'armes plus fiable. Les études devraient être achevées en 1980, ce qui nous permet d'envisager son entrée en service en même temps que l'arme M 4, dont le premier sous-marin du nouveau type serait équipé. Il y a là une cohérence dans notre effort qui sera d'autant plus appréciée par l'Assemblée qu'elle permettra d'éviter tout hiatus entre les contraintes de l'entretien des navires et la disponibilité des armes nucléaires, apportant ainsi une réponse satisfaisante à la progression continue de notre force nucléaire stratégique.

En ce qui concerne la composante terrestre de la force nucléaire stratégique, le développement de l'engin sol-sol balistique stratégique S3 à tête thermonucléaire sera poursuivi; sa mise en place s'effectuera à partir de 1980.

La mise en service de l'armement nucléaire tactique se réalise normalement. L'emploi de cet armement valorise nos forces conventionnelles et accroît leur pouvoir dissuasif; il peut donner un coup d'arrêt à la progression de l'agresseur et annoncer l'imminence de notre riposte nucléaire stratégique. L'année 1977 devrait être marquée — je l'ai dit — par la mise en situation opérationnelle du quatrième régiment « Pluton » et la préparation d'un cinquième régiment. Par ailleurs, des crédits sont consacrés à l'installation d'armes nucléaires à bord de nos porte-avions et aux études exploratoires d'un engin nucléaire aéroporté.

Les recherches et le développement ensuite.

La crédibilité de nos forces repose sur la nécessité de disposer à tout moment des armements les plus modernes, dotés de performances supérieures à celles des éventuels adversaires. Nous devons donc consacrer en permanence une masse substantielle de crédits à la préparation de l'avenir à court terme — études et essais de nouveaux matériels — et à long terme : recherches en amont des développements.

En 1977, les crédits de recherche, développement et essais, armement nucléaire inclus, représentent 5,7 milliards de francs, soit le quart de l'ensemble des crédits de paiement du titre V. Afin de pouvoir mieux suivre l'effort fait sur la préparation de l'avenir à long terme, il a été décidé d'isoler, pour la première fois cette année, à l'intérieur des chapitres où ils sont imputés, les crédits concernant la recherche et les études en amont du développement, qui représente 1 080 millions de francs d'autorisations de programme, soit 17 p. 100 du total des autorisations de programme « recherches, développement, essais ».

Les principales recherches portent sur la direction des rayonnements électromagnétiques et sur la conception des avions, des navires et des véhicules terrestres futurs.

A plus court terme, les missiles tactiques, l'hélicoptère Super-Puma, le moteur Ariel, le Mirage 2000, son moteur M 53 et ses équipements électroniques, notamment le radar Pulse Doppler, comme les équipements électroniques, les systèmes d'engins de la marine et l'avion Super Etendard de l'aéronavale sont les points forts des études poursuivies en 1977.

Avant d'examiner l'essentiel des propositions du budget de 1977 pour l'équipement conventionnel de chacune de nos armées, il me paraît nécessaire de bien fixer les idées sur la composition de nos forces.

Si la gendarmerie fait partie de l'armée, par son statut, son organisation, ses missions, elle constitue cependant un élément original, propre à notre pays puisqu'aussi bien elle est pour emploi à la disposition des ministres de la justice et de l'intérieur et est associée à l'action de la plupart de nos administrations.

C'est pourquoi dans les comparaisons qui sont faites ici ou là avec d'autres armées, il paraît excessif d'inclure la gendarmerie dans le calcul des effectifs strictement militaires alors que les pays comparables n'ont pas une force équivalente et aussi spécifique. En 1977, l'armée de terre devant être ramenée à 320 000 hommes, c'est un chiffre global de 495 000 hommes qui doit être pris en compte pour nos forces armées.

L'Assemblée sera intéressée de connaître le point actuel et prévu en 1977 de la réorganisation de notre armée de terre. Elle se caractérise, vous le savez, par une restructuration profonde qui vise à augmenter nos possibilités d'action. Il s'agit de développer l'aptitude de nos forces à faire face, avec des moyens mieux regroupés, à des situations de plus en plus variées et complexes.

A la distinction entre forces de manœuvre, forces d'intervention et forces du territoire adaptées très étroitement à des tâches différentes et qui ne pouvaient guère, de ce fait, se renforcer mutuellement, nous avons préféré un ensemble cohérent de moyens.

Au total, seize divisions, dont certaines seront plus spécifiquement adaptées à des tâches particulières, comme la division alpine ou la division parachutiste, seront rendues progressivement plus mobiles et plus polyvalentes, donc plus aisément complémentaires les unes des autres.

La mission de défense opérationnelle du territoire ne relève plus uniquement des forces du territoire mais sera assumée avec le volume de moyens qu'exigera la situation. De même, les missions d'intervention pourront être remplies, non seulement par des éléments ayant une vocation plus spécifique à cette tâche, mais aussi par des unités relevant de l'ensemble des forces. De même aussi, les missions à nos frontières, menées au premier chef par nos unités mécanisées, pourront être renforcées par des éléments des autres divisions pour lesquelles un effort d'investissement important est entrepris.

Cette conception nouvelle, dont on ne saurait minimiser l'importance, est accompagnée par des fusions d'états-majors opérationnels et territoriaux permettant une meilleure unité de commandement. Elle est également complétée par des réformes de structures internes qui, malgré une réduction d'effectifs de 20 000 hommes, augmenteront le nombre et les effectifs des unités de combat et relèveront le rapport des combattants et du service des armes.

Les crédits de personnels et de fonctionnement ainsi dégagés, les économies de frais généraux qui en résultent et qui sont estimées par l'état-major de l'armée de terre à cinq milliards de francs pour la période de programmation, permettront d'améliorer le rapport coût-efficacité et de consacrer des moyens accrus aux investissements.

Cette réforme fait l'objet d'un plan d'ensemble qui s'exécute sur quatre années. Il a pour but de diminuer les effectifs d'appelés de 20 000, d'alléger les frais généraux, d'accroître l'efficacité des formations de combat, d'assurer une meilleure unité du commandement en supprimant des états-majors, d'améliorer la polyvalence et la mobilité des forces.

En 1976, première année d'application, ce plan a entraîné : la fusion de la 7^e région militaire de Marseille et de la 5^e région militaire de Lyon, réunies dans la 5^e région militaire dont le siège demeure à Lyon ; la création de trois divisions d'infanterie et d'une division alpine, deux d'entre elles, à Lyon et à Limoges, étant fusionnées avec une division militaire territoriale ; la fusion de la 4^e division, grande unité du 1^{er} corps d'armée, avec la division militaire territoriale de Nancy ; ce plan a entraîné, enfin, la dissolution en métropole de cinq régiments dont, pour l'essentiel, les effectifs ont été reversés dans les formations de combat d'autres corps.

En 1977, il est prévu de restructurer le 2^e corps d'armée stationné en République fédérale d'Allemagne et les éléments du 1^{er} corps d'armée stationnés sur le territoire de la 6^e région militaire de Metz. Une division d'infanterie regroupant des régiments déjà existants sera créée en 1^{er} région militaire de Paris.

La réorganisation de 1977 permettra ainsi de supprimer huit états-majors, soit par dissolution, soit par fusion avec un commandement territorial et de dissoudre sept régiments et six formations logistiques sans réduire le potentiel de combat des forces de l'armée de terre.

L'ensemble de ces mesures permet de procéder à une première réduction des effectifs de l'armée de terre d'environ 5 000 hommes, de porter de trois à quatre le nombre des compagnies dans plusieurs régiments opérationnels, d'en améliorer l'encadrement et d'économiser douze états-majors.

J'en arrive au contenu du titre V pour chaque armée.

Pour les forces terrestres, les crédits de fabrication d'armement s'élèvent en 1977 à 3 856 millions de francs. Conformément à la programmation, ils s'appliqueront à accroître la mobilité grâce à la mise en production de l'AMX 10 roues-canon et au début des livraisons du véhicule de l'avant blindé ; les vingt-sept AMX 30 prévus seront livrés en 1977. Enfin sera assuré le développement des armes antichars et antiaériennes par la commande de dix-sept postes sol-air Roland, de quarante postes de tir à moyenne portée Milan et de vingt et un postes de missiles Hot à longue portée.

L'année 1977 devrait voir la première commande de série du nouveau fusil de 5,56 dont la livraison devrait pouvoir intervenir à partir de 1978, ainsi que l'accélération des commandes du réseau intégré des transmissions de l'armée de terre Rita.

Pour l'armée de l'air, les crédits de fabrication s'élèveront à 3 953 millions de francs.

Outre le développement du futur avion de combat Mirage 2000, l'objectif sera, d'une part, de maintenir à 450 le nombre des avions de combat en service, d'autre part, d'améliorer la défense antiaérienne des points sensibles.

En 1977, l'armée de l'air recevra vingt-cinq Jaguar et commandera trente-trois Alphajet, en sus des cinquante-six déjà en fabrication, et dix Mirage F 1.

En matière de défense aérienne, la commande de cinq nouvelles batteries de missiles sol-air à courte portée Crotale, destinés à faire face à la menace d'avions rapides attaquant à très basse altitude, portera le nombre total des batteries commandées à seize, quatre sections devant être livrées cette année.

Enfin, les commandes d'engins air-air porteront sur trente missiles Super 530, livrables à partir de 1979 et sur 250 missiles de combat rapproché Magic, livrables dès 1977.

Après les difficultés de trésorerie rencontrées en 1976 et en fonction de l'importance des missions qui lui sont confiées, un effort tout particulier a paru nécessaire pour l'équipement de la marine nationale.

Ainsi les crédits de fabrication d'armement de la section marine s'élèvent en 1977 à 3 754 millions de francs, en augmentation de 22 p. 100, ce qui devrait permettre d'atteindre tous les objectifs fixés dans la programmation.

Il s'agit là d'un effort remarquable qui marque bien le souci du Gouvernement de faire face autant que possible au vieillissement accéléré de la flotte, dont les deux tiers du tonnage proviennent des années 1950 à 1955. La volonté de maintenir une marine capable de remplir les missions croissantes dont elle a la charge, liées à l'extension de la zone économique maritime, est ainsi affirmée.

En dehors de la poursuite de la réalisation et de l'amélioration de la force océanique stratégique, l'effort portera en 1977 sur la réalisation équilibrée de deux types d'unités.

D'abord, des forces mobiles et polyvalentes regroupant les grands bâtiments de combat et des unités de soutien logistique et de transport opérationnel, capables d'opérer loin de la métropole : présentation aux essais de la première Corvette anti-sous-marine et mise en chantier de la Corvette n° 4 ; mise en service des deux premiers sous-marins de 1 200 tonnes, *Agosta* et *Beveziers* et présentation aux essais des deux autres ; poursuite de la construction du premier sous-marin nucléaire d'attaque dont l'admission au service actif reste fixée à 1981 et mise en chantier du deuxième, ce qui viendra atténuer les difficultés industrielles rencontrées à Cherbourg ; poursuite, enfin, du programme de ravitailleurs dont le premier, *La Durance*, devrait être mis en service en 1977.

Ensuite, des forces de défense maritime comprenant des bâtiments plus légers, chargés, avec l'appui de forces polyvalentes, de la protection des approches maritimes et capables d'assurer les nombreuses tâches de service public qui incombent à la marine : poursuite du programme des quatorze avisos A 69 et admission en service actif des avisos n° 4 et 6 ; poursuite des études, en coopération avec la Belgique et la Hollande, du prototype anti-mines dont l'admission en service actif est prévue pour 1978 et mise en chantier des deux bâtiments suivants.

A la fin de 1977, le tonnage global de la flotte demeurera de 300 000 tonnes, mais son rajeunissement aura été activement poursuivi avec le retrait du service de trois escorteurs rapides, quatre escorteurs côtiers et quatre patrouilleurs anciens, compensés par l'admission en service actif d'une frégate, de trois avisos de 1 200 tonnes, de deux sous-marins d'attaque, de deux patrouilleurs rapides et d'un pétrolier ravitailleur.

L'aéronautique navale recevra ses treize premiers hélicoptères Lynx WG 13 et son premier Super Etendard. Elle portera ses commandes de trente-six à cinquante appareils.

Pour la gendarmerie, les crédits de fabrication s'élèveront à 173 millions de francs. L'effort budgétaire portera surtout sur l'infrastructure et sur l'entretien des personnels. Les programmes porteront sur le renouvellement du parc automobile, la commande de deux vedettes côtières, la rénovation du réseau de télécommunications et le remplacement de l'armement léger.

Pour toutes les armées, mais plus particulièrement pour l'armée de terre et la gendarmerie, l'infrastructure immobilière — notamment les casernements — malgré les efforts consentis depuis plusieurs années, demeure une des grandes préoccupations. Disposant en effet d'un patrimoine important mais très vétuste, elles doivent non seulement le moderniser mais aussi l'adapter aux besoins des unités modernes.

Le projet de budget pour 1977 permettra la poursuite de l'effort. Près de 60 p. 100 des crédits consacrés à l'infrastructure porteront sur les casernements. Le plan de rénovation sera

normalement poursuivi. L'armée de terre consacra plus de 80 millions de francs au programme, portant sur cinquante casernements, commencé en 1966 pour s'achever en 1979.

A la construction de casernements neufs, plus de 107 millions de francs seront consacrés en 1977 par l'armée de terre et 374 millions de francs par la gendarmerie. En outre, l'armée de terre achèvera cette année son programme d'installation de chauffage central dans quatre-vingt-dix casernements.

Les autres armées ont un patrimoine immobilier moins important et moins ancien. Leurs plans de rénovation étant plus avancés, elles feront porter leur effort sur la modernisation de leur infrastructure technique et opérationnelle, c'est-à-dire pour la marine, sur la réfection des ouvrages maritimes et pour l'armée de l'air, sur le maintien en état et l'adaptation des pistes et des installations.

Mais en dépit de l'effort budgétaire, l'ampleur des travaux d'adaptation et de reconstruction du patrimoine immobilier est tel qu'il faudra le poursuivre longtemps encore.

La dernière loi de finances a créé un compte de commerce « construction de casernements » destiné à permettre de mobiliser et d'utiliser plus rapidement la valeur en capital que représentent les immeubles militaires devenus sans emploi ou ceux dont les armées acceptent de se défaire pour permettre à des collectivités publiques de réaliser des opérations d'urbanisme et d'aménagement foncier.

L'année 1976 a vu la mise en place des mécanismes et des procédures nécessaires au fonctionnement du compte.

Afin de faciliter les opérations de cession, il a été obtenu que la Caisse des dépôts et consignations finance, de manière privilégiée, par l'intermédiaire de sa filiale, la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, les acquisitions d'immeubles militaires réalisés par ces collectivités. Des prêts sur quinze ans sont consentis à celles-ci pour 80 p. 100 au moins de la valeur des acquisitions. Cette facilité importante offerte aux municipalités désireuses d'acquiescer des emprises militaires devrait débloquent plusieurs opérations d'échange compensé, retardées jusqu'à présent du fait des difficultés de leur financement.

Des résultats prometteurs ont déjà été obtenus puisque le produit des cessions d'immeubles s'est élevé, pour le premier semestre 1976, à près de 45 millions de francs. En 1977, on escompte plus de 180 millions de francs de recettes qui sont, vous le savez, acquises au projet de budget de la défense.

L'autorisation d'un découvert pour permettre l'accélération des opérations immobilières, qui se traduisent toujours pour les armées par des constructions nouvelles ou par la rénovation du patrimoine ancien, n'est pas exclue même si les données générales de l'économie n'ont pas permis qu'il y soit immédiatement procédé.

Mesdames, messieurs les députés, le budget n'est pas seulement un document comptable. Il est l'expression de la politique du Gouvernement, à qui son approbation par un acte législatif donne le moyen de la conduire.

Si dans aucun domaine l'improvisation n'est tolérable, elle l'est moins encore dans le domaine de la défense. Cela est tellement vrai que, tout en demeurant dans le cadre de l'annualité budgétaire, il nous faut prévoir plus loin : ne considérer que les douze prochains mois, ce serait, pour la défense, vivre au jour le jour.

Voilà pourquoi il a été demandé à plusieurs reprises au Parlement de voter des lois de programme. Voilà pourquoi vous avez, en juin dernier, voté une programmation à laquelle j'ai, à maintes reprises, fait référence. La continuité est la règle d'or de la défense et le budget que je vous présente s'inscrit dans la poursuite d'un effort approuvé par le Parlement, interprète de la volonté nationale.

L'effort repose sur deux principes. Tout d'abord, la politique de défense de la France est indépendante. Elle est nationale dans sa conception et dans sa réalité, grâce à la stratégie de dissuasion nucléaire sur laquelle elle repose. Elle est nationale dans ses moyens, grâce à notre capacité de recherche et de production industrielle. Elle est nationale dans sa mise en œuvre grâce à l'autonomie de décision du Président de la République et du Gouvernement.

Le second principe est complémentaire. Les forces armées de la France doivent répondre aux exigences de notre sécurité.

A cette fin, la nation doit consentir les efforts nécessaires pour que l'armée constitue un instrument efficace, dans l'ordre matériel tout naturellement, mais aussi sur le plan moral qui est, en dernière analyse, déterminant.

Nos forces doivent être adaptées à l'esprit et aux nécessités de l'époque. D'où les réformes accomplies en vue d'améliorer la condition militaire, les mesures déjà prises en faveur des appelés,

le développement des actions sociales. Mais encore faut-il, et j'y insiste, conserver une saine vision des choses et distinguer clairement ce qui doit être fait pour poursuivre cette évolution et ce qui doit être évité sous peine de voir notre appareil militaire perdre les qualités indispensables à un instrument de défense.

L'armée ne saurait être assimilée à une quelconque entreprise ; elle est institution de la République, elle détient les armes de la France et elle assume la responsabilité de sa sécurité. A ce titre, elle a des devoirs particuliers qui impliquent que son organisation demeure fondée sur la hiérarchie et sur la discipline. Il n'y a rien là qui puisse être matière à négociation et toute velléité pour s'affranchir de cette règle se heurterait de ma part à une fin de non recevoir.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la défense. La conduite de cette politique de défense porte sur deux domaines qu'on ne saurait sacrifier l'un à l'autre et encore moins opposer.

Poursuivre le développement de nos forces nucléaires n'est pas contradictoire avec la modernisation et l'évolution des forces classiques qui en constituent le support et le complément. Il n'y a pas deux natures de forces pour des combats différents, mais une seule armée au service d'une seule et globale politique de défense.

Jamais on n'aura pu parler avec autant d'exactitude d'une défense tous azimuts, si l'on veut bien considérer l'ensemble de nos moyens et de leur articulation.

Mesdames, messieurs les députés, lors du vote sur la loi de programmation, le rapporteur de votre commission de la défense a bien voulu souligner que faire passer le pourcentage des dépenses militaires de 17 p. 100 à 20 p. 100 « dans une période d'instabilité économique », était une « décision courageuse ». Les mesures qu'a dû prendre le Gouvernement pour mener la lutte contre l'inflation, rééquilibrer la sécurité sociale, apporter aux victimes de catastrophes naturelles les concours de la solidarité nationale n'ont pas limité l'effort consacré à notre défense ; ainsi s'affirme, malgré les difficultés que doit surmonter notre collectivité, la volonté qui a animé le Gouvernement lors de l'élaboration et le Parlement lors de l'approbation de la programmation militaire. C'est la volonté de mettre nos forces armées en état, dans le monde qui est le nôtre, d'assurer la sécurité et l'indépendance du pays.

Cette volonté est celle de la quasi-unanimité des Français qui ont fait un choix fondamental : disposer, pour garantir l'intégrité du territoire, d'un appareil militaire répondant aux exigences de notre temps. Ce choix répond à la conviction que l'indépendance de la nation est la condition du maintien des libertés. Ceux d'entre nous qui ont vécu les conséquences d'une défaite, due aux insuffisances et à l'inadaptation de nos moyens de combat, savent de quel poids de souffrance et d'humiliations elle pèse sur les destinées de chacun. Et autour de nous, partout dans le monde, que d'exemples nous démontrent que la faiblesse, après avoir encouragé les entreprises de la force et permis leur succès, conduit, à travers la perte de l'indépendance, à l'anéantissement des libertés !

Dans un monde où une détente équivoque et fragile n'empêche pas la multiplication des foyers de crise, les forces armées de la France sont d'abord destinées à lui permettre d'être elle-même, sans agressivité, mais avec détermination, et d'avoir les mains libres. Telle est leur tâche dans la paix.

Le budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation tend à procurer au peuple français le moyen de défense crédible et efficace que doivent lui assurer les pouvoirs de la République. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Icart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, président de la commission. Monsieur le président, M. le ministre vient de fournir à l'instant des informations que je considère comme de la plus haute importance.

Il n'est pas coutume, en effet d'apprendre, *in extremis*, certes, mais cela est très agréable, que les autorisations de programme augmentent de 1 326 millions de francs, ce qui est considérable.

Or les membres de la commission des finances et les rapporteurs spéciaux, qui avaient formulé certaines observations sur ce budget, souhaiteraient obtenir du Gouvernement des informations complémentaires. C'est pourquoi il serait fort utile que M. le ministre de la défense puisse donner quelques précisions à notre commission.

Dans ces conditions, je demande une suspension de séance d'une demi-heure environ qui nous permettrait d'entendre M. le ministre; après quoi les rapporteurs spéciaux pourraient modifier leurs observations.

M. le président. La parole est à M. Dronne, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Raymond Dronne, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Je m'associe à la demande de M. le président de la commission des finances, et je souhaite que M. le ministre de la défense vienne aussi devant notre commission, saisie pour avis.

M. Jean-Marie Commenay. Très bien !

M. le président. Si les deux commissions doivent procéder à l'audition de M. le ministre, le délai d'une demi-heure sera sans doute difficile à respecter.

M. Fernand Icart, président de la commission. Nous entendons M. le ministre pendant un temps relativement court. Celui-ci pourra donc se rendre dans un assez bref délai devant la commission saisie pour avis.

M. Albert Bignon. Pourquoi les deux commissions ne siègeraient-elles pas ensemble ?

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, étant donné le petit nombre de députés présents aujourd'hui, je suggère que M. le ministre puisse être entendu en même temps par les membres de la commission des finances et par ceux de la commission de la défense nationale. Cette procédure me paraîtrait convenable en raison de l'urgence.

M. le président. Monsieur Chevènement, cela reste à la discrétion des présidents des commissions concernées.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, président de la commission. Monsieur le président, il me paraît préférable que les deux commissions entendent séparément M. le ministre...

M. Jean-Marie Commenay. Bien sûr !

M. Fernand Icart, président de la commission. ... ne serait-ce que pour éviter la confusion.

Je suis d'ailleurs persuadé que M. le président de la commission de la défense nationale est de mon avis.

M. Raymond Dronne, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. D'accord !

Suspension et reprise de séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Le Theule, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les considérations générales et pour le titre V.

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, la commission des finances a étudié longuement le projet de budget et elle l'a encore examiné au cours de la suspension de séance.

Elle maintient la décision qu'elle avait prise de voter les crédits que, monsieur le ministre, vous nous demandez pour les titres III, V, et VI du budget des armées. Elle ne présente aucun amendement; mais, à un certain nombre d'observations, elle attend de votre part des réponses précises, certaines dès ce soir, qu'elle n'a pas trouvées dans votre exposé introductif, d'autres à l'occasion de l'examen des différents documents que vous déposerez pour la discussion budgétaire de l'année prochaine.

Ces observations sont la suite logique de l'analyse du budget à laquelle elle a procédé.

Quelles sont les caractéristiques de ce budget? Quelles sont les observations de la commission ?

Je serai volontairement bref, d'autant plus que vous avez, monsieur le ministre, très complètement présenté votre budget. Néanmoins la commission des finances tient à présenter six observations.

Le budget de la défense sera en 1977 l'un des budgets favorisés, puisqu'il augmente plus vite que l'ensemble des dépenses de l'Etat. Dans la conjoncture actuelle, il est le meilleur possible.

En outre, ce projet de budget paraît, après les informations que vous nous avez données cet après-midi, globalement conforme à la loi portant approbation des objectifs militaires pour 1977-1982.

Dans ce budget, les dépenses pour les personnels seront, comme cette année, en forte augmentation.

Un effort sensible est également prévu pour la vie courante et l'activité opérationnelle.

Mais malheureusement — et cela restera sans doute vrai encore un an — les équipements et les infrastructures demeurent un secteur sacrifié.

Ce ralentissement des programmes d'armement aura — c'est ma sixième remarque — comme conséquence de rendre plus dépendante de l'exportation notre industrie d'armement, qu'elle soit publique ou privée. L'exportation présente des avantages, mais aussi des risques dont il faut avoir conscience, même si l'on en parle peu.

Permettez-moi de reprendre très rapidement ces différentes observations.

Avec 58 412 millions de francs, ce budget s'accroît de 16,8 p. 100. Il représente 17,5 p. 100 du budget de l'Etat, 3,1 p. 100 des ressources de la nation; c'est ce pourcentage que celle-ci accepte de consacrer à son effort de défense.

Certes, la France demeure, en pourcentage du P. N. B., loin derrière l'Union soviétique ou les Etats-Unis; elle vient après la Grande-Bretagne et la Suède, mais légèrement avant l'Allemagne, bien que le budget de défense de ce dernier pays soit supérieur au nôtre en volume.

Il est intéressant également de constater l'évolution en cours depuis quelques années.

Les Etats-Unis ont réduit considérablement, et pour des raisons connues, leur effort de défense. En Europe, il n'est guère que la République fédérale d'Allemagne et, à un échelon totalement différent, la Belgique, qui ont augmenté leur effort de défense puisque, pour la période 1970-1975, leurs budgets se sont accrus en monnaie constante de 4,6 p. 100 contre 2,5 p. 100 pour la France.

Néanmoins, le projet de budget des armées, comparé aux budgets des ministères civils, paraît, globalement, le meilleur qu'on pouvait espérer. Le problème délicat est, comme on le verra, beaucoup moins celui de son volume que celui de son adaptation aux besoins des armées, tels qu'ils ont été définis par la loi portant approbation des objectifs militaires pour la période dans laquelle nous allons entrer.

Globalement — je viens de le dire et c'est ma deuxième remarque — il est conforme à ces objectifs. Cependant, le respect de la programmation exige, pour être réel, que les insuffisances de trésorerie constatées en 1976 soient effectivement couvertes.

Vous venez de nous indiquer, monsieur le ministre, en commission des finances, que ces insuffisances étaient évaluées à 1,9 milliard de francs. Or, il y a quelques mois, je vous avais interrogé à ce sujet en citant le chiffre de 2,6 milliards de francs, mais vous ne m'aviez pas répondu.

Cette insuffisance de trésorerie de 1,9 milliard de francs sera couverte à raison de 1,5 milliard de francs par les deux collectifs de cette session, celui que nous avons voté et celui qui nous sera présenté à la fin de l'année, et à raison de 400 millions de francs par des crédits disponibles sur certains chapitres à l'intérieur de votre budget. J'aimerais, à cet égard, comme tous les membres de la commission des finances, que vous nous indiquiez ce soir dans votre réponse sur quels chapitres vous avez pu trouver 400 millions de francs de crédits de paiement disponibles.

M. André Fanton. Cette réponse intéressera aussi ceux d'entre nous qui ne sont pas membres de la commission des finances.

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Evidemment, mon cher collègue.

Il est toujours possible de pallier directement ou indirectement ces insuffisances de trésorerie en faisant des économies, non pas fictives mais réelles, par report sur l'année suivante de dépenses concernant l'entretien des immeubles ou la fabrication de certains matériels, ou par ralentissement des travaux d'infrastructure. Il est donc important que vous nous répondiez d'une façon précise sur ce point.

Troisième remarque: l'effort porte essentiellement sur le titre III, qui représente 59 p. 100 du budget — c'est un record depuis douze ans — car les dépenses de personnel sont en très forte progression.

Certes, il s'agit là, pour une large part, de l'application loyale de la réforme des statuts. Mais ce poids des dépenses de personnel, à peu près identique en pourcentage à ce qu'il était en 1960, me conduit à vous poser trois questions.

Les charges actuelles de personnel sont-elles compatibles avec un entretien soutenu des matériels, un bon entraînement des forces, un niveau suffisant des études pour préparer l'avenir et la modernisation continue des équipements de nos armées ?

Si l'on compare, en effet, notre effort de défense à celui d'autres pays, on constate que le poids des dépenses de personnel dans le budget militaire est aux Etats-Unis de 55 p. 100 avec les pensions, en Grande-Bretagne de 45,6 p. 100 avec les pensions, en République fédérale d'Allemagne de 43,2 p. 100 sans les pensions. En France, il correspond, avec les pensions, à 54 p. 100 du budget et, sans les pensions, à 46,3 p. 100, c'est-à-dire que ce pourcentage est supérieur au pourcentage allemand et à celui de la Grande-Bretagne où n'existe pas d'armée de conscription.

Deuxième question : la programmation laissant espérer qu'en 1982 le pourcentage des dépenses de personnel ne sera plus que de 39 p. 100, et les effectifs demeurant pratiquement constants durant cette période — moins 20 000 personnes — comment pensez-vous atteindre cet objectif et par quels paliers successifs ?

Votre réponse sera essentielle : si l'objectif n'était pas atteint, la programmation serait compromise.

Enfin, le troisième problème que je ne fais qu'effleurer mais qui sera très largement évoqué ce soir, est celui du service national : peut-on parler de service national universel quand 64 p. 100 des jeunes d'une classe d'âge sont en fait appelés à effectuer un service militaire et 2 p. 100 les autres formes de service national ?

M. le ministre de la défense. Le pourcentage total est de 77 p. 100.

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, à la question que M. Cressard et moi-même vous avons posée, à savoir quel était le pourcentage des classes d'âge appelés à effectuer le service national l'année passée, la réponse a été : 66 p. 100, 64 p. 100 dans le service militaire et 2 p. 100 pour les autres formes de service.

Plus du tiers des jeunes d'une classe d'âge échappent donc au service militaire, qui n'est ainsi plus universel. C'est là un problème grave.

Les réponses à ces trois questions sont importantes pour nous, car l'avenir des armées en dépend pour une large part.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur Le Theule, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur le rapporteur, mes services viennent de me donner la fiche qui a servi de base à vos observations sur ce sujet.

Il convient de retirer du nombre des incorporables ceux qui sont en sursis ou en report d'incorporation.

Si vous prenez les classes d'âge proprement dites, vous constatez que les chiffres d'incorporation sont les suivants : 70 p. 100 en 1970, 69 p. 100 en 1971 — chiffre le plus bas — 72 p. 100 en 1974, 75 p. 100 en 1975. Le chiffre pour une classe est évidemment différent selon que l'on prend en compte les reports d'incorporation et les dispenses, ou non, ce qui était, semble-t-il, le cas de la fiche qu'on vous a fournie.

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. J'étudierai les chiffres et les indications que vous nous donnez. Mais comme les reports en matière d'incorporation sont identiques, le rythme de croisière est le même, d'une année à l'autre, ce qui prouve du reste que l'attitude des jeunes face au service national n'évolue pas.

La situation de l'année passée correspond à la description que j'ai faite. Elle sera certainement la même l'an prochain. De toute façon, dans l'opinion, quels que soient ces pourcentages, un malaise existe — et c'est important — en raison de l'inégalité de fait devant laquelle sont placés les jeunes Français au regard des obligations du service national.

M. Raymond Dronne, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien !

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Quatrième remarque : un effort sensible est prévu en 1977 pour la vie courante et l'activité opérationnelle.

Si l'effort est significatif pour l'entretien programmé — et vous l'avez signalé cet après-midi — l'augmentation des crédits destinés aux carburants, de 6,6 p. 100 seulement, ne permettra pas d'intensifier l'entraînement, surtout si l'on tient compte de la hausse des tarifs à intervenir. Je m'interroge donc sur l'impasse relative qui frappe cette ligne budgétaire. M. Cressard développera d'ailleurs plus longuement ce point tout à l'heure dans son rapport consacré au titre III.

Dans mon rapport écrit, j'ai présenté une longue description de la situation des équipements et de l'infrastructure, et j'ai conclu qu'ils étaient sacrifiés.

Les crédits de paiement pour les dépenses en capital augmentent sensiblement, de 14,2 p. 100, mais, en ce qui concerne les opérations d'investissement, ils représentent essentiellement des moyens de trésorerie destinés à payer des dépenses engagées les années précédentes.

L'effort en matière d'équipements ou d'infrastructure doit être évalué en fonction des autorisations de programme qui permettront de poursuivre les opérations et d'en lancer de nouvelles qui détermineront le volume et le type des matériels dont disposeront les armées à l'avenir. Or, jusqu'à cet après-midi, les autorisations de programme n'augmentaient que de 1,3 p. 100 en francs courants, ce qui équivaut à une baisse en francs constants. C'était inadmissible.

Tout à l'heure, vous avez fourni à la commission des informations très intéressantes. Les autorisations de programme, par exemple, seront majorées de 1 326 millions de francs en 1977. Je vous remercie d'avoir tenu compte de l'observation de la commission saisie au fond qui vous avait demandé de majorer cette dotation.

Mais comment seront financées ces autorisations de programme ? Vous nous avez affirmé qu'elles le seraient uniquement sur les ressources du budget de la défense : 854 millions correspondant à des autorisations de programme non affectées ou non encore engagées. Certains projets qui bénéficiaient d'autorisations de programme s'en verront donc privés. Il serait intéressant de les connaître.

En outre, 172 millions de francs d'autorisations de programme sont pris sur des opérations qui vous sont apparues non nécessaires au fil de la réflexion des jours précédents. Lesquelles ? Il serait également intéressant de le savoir.

Enfin, je me réjouis que vous ayez obtenu du Premier ministre la permission d'utiliser 300 millions de francs d'autorisations de programme qui étaient encore bloqués. Cela porte le volume des autorisations de programme, pour le budget de 1977, à 27 876 millions de francs. Ainsi, il sera possible de passer des commandes supplémentaires.

Vous avez aussi indiqué à la commission des finances que 20 F 1 en plus des dix prévus seraient commandés. Pour l'aviation, on retrouvera donc les commandes primitives sur le F 1.

Vous n'avez pas donné de précisions sur l'Alphajet. S'en tiendra-t-on au chiffre de 33, comme il avait été prévu en raison de l'absence de nouvelles autorisations de programmes, ou se rapprochera-t-on du chiffre 44 envisagé dans un premier temps ? Je l'ignore, mais sans doute pourrez-vous ce soir compléter nos informations.

Vous nous avez signalé que les autorisations de programme permettraient à l'armée de terre de commander les 30 AM 30 dont elle était privée dans le projet initial.

Les autorisations de programme pour la marine permettront à l'état-major de lancer le second pétrolier ravitailleur d'escadre dont avait besoin cette arme.

Quant aux autorisations de programme nouvelles de la section commune, elles seront affectées au commissariat à l'énergie atomique.

Tout cela nous paraît intéressant mais le rapporteur général, M. Papon, n'a pu s'empêcher de s'interroger sur la curieuse gestion des autorisations de programme au sein du ministère de la défense. Il sera utile que vous vous expliquiez sur ce point et que la Cour des comptes fasse un rapport au sujet de ce qui se passe depuis quelques années.

Voici une autre remarque de caractère général.

La loi d'objectifs que vous nous avez soumise était présentée en crédits de paiement. Vous nous aviez très longuement expliqué pourquoi vous rejetiez les autorisations de programme et l'établissement de tout échéancier.

Mais le premier budget de la période couverte par cette loi d'objectif montre qu'il est absolument nécessaire de s'exprimer en termes d'autorisations de programme lorsqu'il s'agit d'armements. On ne peut pas juger une politique seulement en fonction des crédits de paiement. Il faut établir un échéancier pour les autorisations de programme. A ce sujet, la commission des

finances vous demandera précisément de déposer pour le prochain budget l'échéancier des autorisations de programme concernant la période 1977-1982. Il aurait dû être établi avant le début d'exécution de la loi d'objectifs, mais, paradoxalement, il semble ne pas l'avoir été encore.

M. André Fanton. Très bien !

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. C'est un problème important sur lequel nous reviendrons.

Pour l'année 1977, vous l'avez d'ailleurs assez bien résolu, si j'en juge d'après les heureuses « informations surprise » que vous avez fournies en ce début d'après-midi.

Je ne suis député que depuis dix-huit ans, mais je n'avais jamais assisté encore à un tel déblocage de crédits au cours d'une discussion budgétaire. Quoi qu'il en soit, je ne peux que me réjouir de ce que viennent de recevoir les armées. (*Rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

A ce problème d'avenir sont liées des questions de politique. Dans votre exposé, vous avez réaffirmé très nettement quelle était la politique de défense de la France. Je suis de ceux qui demeurent convaincus, et qui n'en ont jamais douté, que les grands principes définis en 1958 pour la politique française de défense sont maintenus.

Néanmoins, si la conception globale demeure la même, certaines inflexions ou, pour le moins, des maladresses, apparaissent ici ou là. J'en retiendrai deux, l'une politique, l'autre technique, pour appeler votre attention sur ce point.

Plus qu'avant, l'accent est mis sur la solidarité qui nous lie aux pays de l'O.T.A.N. Pourtant, je ne crois pas qu'il existe des divergences par rapport à ce qui avait été décidé il y a une dizaine d'années, spécialement pour ce point sensible qu'est le centre de l'Europe. Mais il me paraît utile de rappeler sans cesse qu'en aucun cas nous ne pouvons occuper un créneau à la frontière orientale de l'Allemagne, comme l'on dit, ce qui exclut notre participation à toute première bataille.

M. Christian de la Malène. Très bien !

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Nos forces ne peuvent être que des forces de réserve intervenant éventuellement en deuxième échelon.

Leur objectif serait d'abord d'assurer notre propre sécurité et, ensuite, de collaborer avec nos alliés. Leur engagement serait décidé par le Gouvernement qui préciserait les missions imparties.

Ces réserves sont constituées essentiellement par les unités de la première armée. Celles-ci possèdent, en dotation organique, des Pluton qui leur confèrent des caractéristiques particulières.

Par conséquent, l'intervention de la première armée suppose un certain accord avec nos alliés. Sur ce point, un doute, voire un flou, subsiste, mais il ne peut en aller autrement d'autant qu'à ma connaissance, sur plus d'un point clé, aucune conversation n'a été ouverte, et nous ne sommes pas demandeurs.

L'autre maladresse verbale que l'on entend parfois concerne le « rééquilibrage » des forces, souvent mis en avant sans qu'on sache très bien ce que signifie cette notion.

Je me bornerai à rappeler que le coût global des forces nucléaires stratégiques — fonctionnement, développements et fabrications — ne représente, en 1976, que 15 p. 100 du budget de la défense, si l'on s'en reporte au budget de programme présenté par le ministre.

En 1977, il en représentera, nous avez-vous indiqué cet après-midi, un peu plus de 16 p. 100. J'en prends acte et je m'en réjouis car ce pourcentage est un minimum au-dessous duquel il me semble impossible de descendre.

En effet, le maintien de la force nucléaire stratégique en condition opérationnelle, notamment avec l'arrivée en service de nouveaux S.N.L.E., exigera vraisemblablement des crédits de plus en plus élevés. De plus, sa crédibilité exige une modernisation constante. Les besoins financiers dans ce domaine limiteront donc les ressources susceptibles d'être dégagées pour les armements dits conventionnels. Certes, le Gouvernement a décidé l'arrêt du sixième S.N.L.E. : toutefois, je crains que cette décision n'ait des conséquences sur la capacité de dissuasion de notre pays, lorsque débutera la refonte du premier sous-marin en vue de l'installation des engins M 4, ce qui créera une longue période d'indisponibilité.

C'est pourquoi, au printemps, j'ai demandé, avec d'autres parlementaires, que le Gouvernement s'engage à poursuivre les travaux du sixième S.N.L.E. : il n'a pas accepté mon amendement, mais il a donné son accord pour que soient lancées des études relatives à un sous-marin d'une nouvelle génération.

Néanmoins, j'ignore les délais et le coût de cette opération. Aussi, serait-il utile que vous nous apportiez des précisions, monsieur le ministre.

En revanche, je sais que le fait nucléaire n'a pas encore été suffisamment pris en considération pour réorganiser nos armées. Il n'implique nullement la suppression des forces conventionnelles, mais une conception nouvelle de leurs structures et de leur volume, compte tenu des contraintes budgétaires.

Tout à l'heure, vous nous avez exposé la réorganisation en cours, sans préciser — ce que vous aviez fait au printemps — qu'en 1979 nous ferions le point afin de savoir s'il y a vraiment compatibilité entre le maintien d'une armée aux effectifs relativement élevés et la modernisation de notre force nucléaire. Mais faut-il vraiment attendre 1979 pour faire le point ?

Dernière caractéristique du projet de budget qui nous est soumis : l'exportation est plus que jamais indispensable.

L'insuffisance des commandes militaires françaises contraint nos établissements d'Etat et notre industrie d'armement nationale ou privée, à trouver des débouchés extérieurs. Ce besoin a été d'autant plus vivement ressenti en 1976 que les insuffisances de la trésorerie ont entraîné un ralentissement des marchés passés par le ministère de la défense.

J'ignore si les 1 950 millions de francs de crédits de paiement que vous nous avez annoncés seront suffisants pour rétablir l'équilibre.

Dans mon rapport écrit, j'ai analysé la situation, secteur par secteur de l'industrie d'armement et de la nécessité des exportations. Les problèmes concernant les exportations sont multiples. Je n'en retiendrai que trois.

Les exportations ne peuvent se maintenir que si des études sont effectuées à un rythme soutenu pour maintenir la qualité de nos produits et leur compétitivité.

Or, ces études, malgré les chiffres et les pourcentages que vous avez rappelés, demeurent insuffisantes, non seulement elles-mêmes, mais encore par rapport aux efforts qui sont accomplis par nos voisins.

Je songe en particulier à l'Angleterre dont on connaît pourtant la situation économique difficile. Dans son budget de défense, elle consacre aux études, à la recherche et au développement plus de crédits que nous.

En outre, on ne peut tout exporter et vendre à n'importe quel client, quand il s'agit d'armes. S'il est impératif d'exporter, il est nécessaire de le faire à bon escient, en sélectionnant soigneusement les matériels qui peuvent être vendus et les pays acheteurs, en fonction des intérêts prioritaires de notre défense.

Enfin, il conviendrait que nos établissements d'Etat disposent des mêmes possibilités que l'industrie privée ou l'industrie nationale. Or le régime qui leur est imposé est différent et ils n'ont pas droit aux mêmes facilités financières. Sur ce point, il y a donc quelque chose à rectifier.

Vous en êtes si conscient, monsieur le ministre, qu'avec le ministre des finances vous avez provoqué la constitution d'une commission chargée d'étudier le financement des exportations de matériels fabriqués dans des ateliers d'Etat ou dans les arsenaux. Un rapport a été publié, le rapport Mayer — du nom de son responsable — dont la presse semble avoir eu connaissance, et j'en suis heureux, mais le Parlement pas. Or diverses indiscrétions en ont montré l'intérêt. Aussi la commission de la défense vous demande-t-elle de le publier.

Telle est la première des six conclusions de la commission. Quelles sont les cinq autres ?

En premier lieu, nous souhaitons que le Gouvernement s'explique sur les difficultés de trésorerie de 1976. Vous l'avez déjà fait en commission des finances mais il serait peut-être bon que vous le fassiez à nouveau devant l'Assemblée tout entière.

En second lieu, des autorisations de programme sont considérablement modifiées. La commission vous demande d'établir et de publier un échéancier des autorisations de programme au plus tard pour le prochain budget ou, mieux, à l'occasion de la présentation d'un projet de loi de finances rectificative.

La troisième conclusion concerne le sixième S.N.L.E.

Le débat que nous avons tenu au printemps — je l'ai relu en fin de semaine — était ambigu. Aussi, serait-il intéressant que vous nous précisiez les délais prévus pour les études et la réalisation du sixième sous-marin.

S'agit-il d'un sous-marin étudié dès maintenant mais qui ne sortira que quelques années après la fin de la période 1977-1982 ? S'agit-il d'un sous-marin, comme on le pense parfois dans votre maison, qui appartient à la génération de 1990, ce qui signifierait que l'interprétation donnée au choix du Parlement ne correspond pas du tout à sa volonté ?

M. André Fanton. Très bien !

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Ma quatrième observation est relative aux études.

La commission des finances vous demande de relever substantiellement les crédits consacrés aux études dans le budget de 1978.

Enfin, dernière remarque, est-il possible d'entretenir une armée de 580 000 hommes, y compris la gendarmerie dont le rôle est essentiel, même en période de guerre ? Vous avez défaillié dans votre comparaison les gendarmes, mais que serait la D. O. T. sans la gendarmerie ? Il faut en tenir compte pour le calcul des effectifs, même si la gendarmerie n'existe pas ailleurs.

On n'a pas encore répondu à la question de fond que certains députés se posent depuis plusieurs années. Est-il possible d'entretenir une telle armée, de l'entraîner convenablement et de l'équiper avec des matériels modernes, même si le budget croît conformément à la loi d'objectif ?

Si la réponse est « non », comme le croit la commission des finances, il importe d'opérer des choix sans attendre 1979. Ces choix doivent d'abord porter sur les missions, puis sur les structures de nos armées. A ce sujet, nous souhaitons que vous soumettiez vos réflexions au Parlement.

Telles sont, mes chers collègues, les remarques que je voulais présenter au nom de la commission des finances. Celle-ci a adopté et vous demande de voter les crédits des titres V et VI, comme M. Cressard vous invitera dans un instant à adopter les crédits du titre III. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le titre III et pour le budget annexe du service des essences.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues. Avec 34 479 millions de francs, le titre III, qui concerne les dépenses de fonctionnement, représente 59 p. 100 de l'ensemble du budget de la défense.

Sa progression est de 18,7 p. 100 par rapport à l'an dernier, alors que les crédits du titre V ne s'accroissent que de 14,2 p. 100.

Globalement, le titre III satisfait aux engagements pris dans le cadre de la loi de programme 1977-1982. Et pourtant il n'est pas sans poser de nombreux problèmes.

La part des rémunérations représente 23,6 milliards de francs, soit 68,73 p. 100 du titre III, ou 40,57 p. 100 de l'ensemble du budget de la défense.

L'accroissement par rapport à l'an dernier est dû en grande partie à l'application de la réforme de la condition militaire, à savoir, pour 1977, 1,7 milliard de francs. Il faut donc donner acte au Gouvernement de la mise en œuvre de cette réforme selon le calendrier fixé.

Toutefois, monsieur le ministre, vous connaissez mieux que quiconque, pour le suivre personnellement, le dossier des personnels retraités qui réclament, en particulier, que tous les adjudants et adjudants-chefs et les officiers mariniers de grades correspondants bénéficient de l'échelle IV de solde. En outre, les retraités réagissent contre la non-rétroactivité des lois, qui crée des injustices.

Vous recherchez personnellement une solution, mais celle-ci devra se traduire concrètement dans les chapitres budgétaires.

Par ailleurs, il serait utile que vous fournissiez des renseignements clairs sur les reclassements indiciaires actuellement en cours pour les sous-officiers retraités qui, faute d'explications, ont réagi lorsque les services des pensions leur ont fait parvenir les nouveaux intercalaires.

Les projets à l'étude à propos du cumul d'une retraite et d'un salaire inquiètent les cadres militaires. Mais c'est à M. le ministre du travail, compétent en cette matière, que je présenterai mes observations lors de la discussion du projet de budget de son ministère, le 15 novembre prochain.

Je veux simplement ici vous donner acte, monsieur le ministre, des positions claires que vous avez prises, en faveur des militaires retraités, au sujet des cumulés.

A propos des cadres d'active, je formulerai deux observations.

La première concerne les indemnités à taux fixe non indexées, dont certaines sont devenues purement symboliques. Il conviendrait, après les avoir réexaminées, soit de les supprimer si elles ne correspondent plus à une charge réelle, soit, au contraire, de les réactualiser si elles correspondent toujours à une sujétion.

La situation présente est génératrice d'un mécontentement qu'il serait possible d'éliminer à peu de frais.

Ma seconde observation concerne le droit à l'accession à la propriété des personnels en activité.

Dans le cadre de la réforme du logement, il est nécessaire que la législation ne maintienne pas les conditions restrictives de fait imposées aux militaires.

En effet, les cadres de l'armée s'estiment injustement écartés du bénéfice d'une loi qui a profité à tous les Français, écartés de par leurs sujétions spécifiques, soit de mobilité, soit d'obligation de vivre en casernement.

Nous attendons que le Gouvernement adopte, à cet égard, une solution rapide et équitable.

En conclusion de ces premières remarques, j'observe que le projet de budget pour 1977 atteste, dans la réalité des chiffres, le travail que vous avez accompli en faveur de l'amélioration de la condition militaire, et cela avec la participation du général Bigeard, à qui je rends un hommage aussi mérité qu'amical.

Mais l'œuvre accomplie doit vous inciter à apporter rapidement une solution équitable au dernier problème posé.

Je voudrais attirer maintenant l'attention de l'Assemblée sur le problème de l'égalité des jeunes devant le service national.

A ce propos, monsieur le ministre, j'ouvre une parenthèse, puisque vous contestez les chiffres que nous avançons.

Aux mois de mai et de juin, les rapporteurs spéciaux de la commission saisie au fond ont établi un questionnaire auquel vos services ont répondu. Nous avons communiqué ces réponses à nos collègues de la commission de la défense nationale et des forces armées qui, de leur côté, vous ont posé des questions. Nous avons donc élaboré nos rapports sur la base de documents que vos services nous ont fournis.

Il est donc très désagréable, le jour de la séance publique, de nous entendre dire que notre raisonnement est faux, alors que, je le répète, il est fondé sur des renseignements émanant de vos propres services !

M. Christian de la Malène et M. André Fanton. Très bien !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Et même si vous doutez de la qualité intellectuelle des parlementaires (M. le ministre de la défense fait un signe de dénégation), vous savez qu'ils sont assistés dans leur travail, tant à la commission des finances qu'à la commission de la défense, par des experts militaires choisis généralement par vos services pour leur haute qualité.

C'est dire que nous faisons vraiment de notre mieux pour fournir à l'Assemblée un rapport correct.

M. André Fanton. Très bien !

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Donc, d'après les renseignements que vos services nous ont fournis, nous observons que, selon les prévisions, il y aura eu 35 p. 100 d'exemptions en 1976 contre 28,6 p. 100 en 1975.

Il y a à cela trois raisons.

Le pourcentage des soutiens de famille dispensés des obligations militaires passe de 6 à 6,4 p. 100 de l'effectif moyen d'une classe d'âge.

Il est encore difficile de mesurer l'impact des textes législatifs votés au printemps dernier. Mais diverses observations révèlent que ces exemptions de caractère social seraient accordées davantage aux étudiants — c'est-à-dire principalement à des jeunes gens issus des milieux de la petite et moyenne bourgeoisie — et aux agriculteurs.

Il faudrait toutefois pousser plus loin l'analyse pour mieux mesurer s'il ne se crée pas une certaine inégalité entre les jeunes des divers milieux sociaux.

Le nombre des exemptés pour inaptitude passerait de 62 691 en 1975 à 80 000 en 1976, soit de 14,5 p. 100 à 18,8 p. 100 de l'effectif moyen d'une classe d'âge.

Voilà qui pose le problème de l'état sanitaire de la jeunesse.

S'il était procédé à une enquête à ce sujet, il apparaîtrait certainement que l'insuffisance de l'éducation sportive à l'école ou dans l'entreprise comme les conditions de vie dans notre société urbanisée et mécanisée sont les principales raisons pour lesquelles nombre de jeunes de dix-huit à vingt ans ne possèdent plus la robustesse physique et psychologique nécessaire pour faire un bon soldat.

En contrepartie, selon les rapports des chefs de corps et des médecins militaires, le service militaire favorise, chez beaucoup de jeunes, un épanouissement physique qui se mesure tant par un développement thoracique et musculaire que par une prise de poids.

En outre, d'après les constatations des centres de sélection, trop de jeunes non seulement ont une mauvaise denture mais aussi entendent moins bien que leurs aînés. La sursaturation en décibels par la musique, par la vie moderne entraîne une dégradation du système auditif.

L'inadaptation d'un trop grand nombre de jeunes au service militaire apparaît encore dans deux pourcentages : 7,5 p. 100 de garçons sont réformés pour raison médicale après leur incorporation et 3 p. 100 sont libérés par anticipation pour raison sociale.

L'Assemblée, monsieur le ministre, doit être informée sur l'évolution des conditions du service national et sur les raisons qui font que, désormais, un Français sur trois y échappe.

Quant aux jeunes qui accomplissent normalement leur service militaire, leurs conditions de vie se sont améliorées depuis quelques années grâce à l'effort poursuivi en divers domaines tels que le prêt, le logement et les permissions.

Toutefois, il est nécessaire de maintenir le prêt à un taux qui soit satisfaisant, en le revalorisant lors du prochain budget ou à l'occasion d'un « collectif » budgétaire en 1977.

Pour ce qui est des conditions de vie et de travail, elles dépendent, pour une large part, de l'état des casernements.

J'ai pu personnellement me rendre compte, au cours de missions effectuées au sein des armées, que beaucoup a été fait, mais qu'il reste beaucoup à faire à cet égard.

Les opérations de rénovation ne seront achevées que vers 1980 si un effort budgétaire régulier est maintenu. Or, la diminution des autorisations de programme prévue pour 1977 par rapport au budget 1976 n'encourage guère à l'optimisme.

Plus préoccupant apparaît le problème des moyens d'instruction.

Plusieurs difficultés doivent être signalées.

En premier lieu, le sous-équipement en terrains de manœuvre.

Dans mon rapport écrit, j'ai cité l'exemple des problèmes posés en II^e région militaire mais je crois que sur tout le territoire les terrains de manœuvre pour l'instruction sont trop souvent situés à une distance telle des casernements que les déplacements entraînent des dépenses en carburants aussi onéreuses qu'inutiles.

Il faut avoir le courage de dire qu'il n'y a pas suffisamment de grands terrains de manœuvre pour l'instruction collective des unités. Ceux qui existent sont saturés et, surtout, leurs normes ne correspondent pas toujours aux nécessités de l'entraînement des unités modernes.

C'est pourquoi le Gouvernement doit avoir la volonté de mener à bien les acquisitions en cours, d'en prévoir d'autres si c'est nécessaire ou alors de développer l'entraînement de nos unités en terrain libre, comme le font d'autres pays européens, et en tenant compte des résultats de la récente expérience « Vendémiaire ».

Je souligne également l'insuffisance en munitions d'instruction, particulièrement pour le tir à la grenade. Toutefois, dans le projet de budget pour 1977, les dotations passent de 405 millions à 615 millions de francs, ce qui est une mesure positive.

Enfin, notons que l'allocation annuelle kilométrique pour les engins blindés AMX 30 et AMX 10 limite l'entraînement des équipages aux activités exercées pendant les seuls séjours en camp, à savoir pendant six semaines par an au maximum.

Aussi ferai-je mienne cette observation du général Mathon : « Il serait opportun que les moyens d'instruction qui sont consentis pour maintenir ou développer la valeur opérationnelle des hommes et des unités, c'est-à-dire le tir, la formation physique, le maniement des matériels, les exercices, les manœuvres, soient augmentés, et parfois même considérablement augmentés. »

Quant aux carburants, les dotations en volume restant égales à celles de 1976, le taux d'activité de nos armées restera, au mieux, à la limite de ce qu'il est possible d'admettre, particulièrement pour l'entraînement des pilotes de l'armée de l'air.

En outre, les stocks de précaution ne pourront pas être rétablis aux niveaux antérieurs à celui de 1974, ce qui n'est pas sans inquiéter.

On note par ailleurs avec satisfaction l'effort accompli pour l'entretien programmé des matériels, puisque les autorisations de programme augmentent de 27 p. 100 et les crédits de paiement de 32 p. 100.

Je limiterai mon analyse des services communs à trois observations.

La première concerne le prix de journée dans les hôpitaux relevant du service de santé des armées.

Pour une saine gestion, l'admission à titre onéreux devrait se faire à bilan nul, sans bénéfice ni déficit. Mais ce système ne peut être en équilibre que si les bases d'évaluation — prix de journée, nombre de journées à titre remboursable — correspondent bien à la réalité. Or, jusqu'au 1^{er} avril de cette année, le prix de journée était inférieur au prix de revient. A cette date, il a été actualisé. La situation est donc bonne. Il serait nécessaire de poursuivre cet effort d'équilibre pour ne pas retomber dans les errements antérieurs.

Mais les prix de journée des hôpitaux militaires sont constamment inférieurs au prix de journée en hôpital civil. Or le nombre des militaires soignés en secteur hospitalier civil va croissant. Malheureusement, en effet, trop de jeunes militaires, pendant leurs permissions ou pendant les week-ends, sont victimes d'accidents de la circulation et admis à l'hôpital le plus proche qui, généralement, est un hôpital civil. Il en résulte, pour le service de santé, une perte qui, au total, a été de l'ordre d'une dizaine de millions de francs en 1975.

Ma deuxième observation relative aux services communs concerne la gendarmerie.

La commission des finances déplore que, pour 1977, les créations d'emplois soient limitées à 500 gendarmes d'active et à 250 gendarmes auxiliaires.

Cet rythme d'accroissement est nettement inférieur aux besoins qui sont de 1 800 nouveaux gendarmes par an si l'on veut, au cours de la programmation, créer les 11 000 emplois envisagés.

Comme les emplois nouveaux actuellement créés le sont au profit de tâches nouvelles — tel est le cas de la gendarmerie d'autoroutes — le nécessaire renforcement des brigades pour atteindre une durée de congé de quarante-huit heures hebdomadaires par homme paraît trop lent.

Une nouvelle fois, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur la nécessité de poursuivre et de renforcer l'effort d'infrastructure immobilière en faveur de la gendarmerie.

Il reste, en 1976, 24 800 unités de logement à construire ou à reconstruire. Au rythme actuel, il en restera 10 500 en 1980. Il faudra donc attendre, au mieux, 1990, pour voir cette opération s'achever. Cette échéance semble trop lointaine.

Ma dernière observation concerne le Service d'information et de relations publiques des armées, le S. I. R. P. A., dont les crédits de fonctionnement passeront de 11,5 millions à 18,2 millions de francs.

Cette progression se justifie par le rôle largement positif que joue ce service pour permettre à la nation de mieux connaître les problèmes de son armée et de mieux en apprécier l'action.

On peut féliciter nos armées des grandes manifestations de juin et de juillet, telle celle de la gendarmerie, à Dinard, et les représentations de « Ce soir, l'armée », aux Tuileries. Je songe aussi à l'opération « relations publiques » à laquelle j'ai assisté en II^e Région militaire et qui a connu un très large succès ; à cette occasion, la vie des armées avait intéressé, voire passionné le public.

La qualité de la revue *Armées d'aujourd'hui*, qui intéresse les milieux tant militaires que civils, doit aussi être signalée.

En deux ans, le climat entre l'armée et la nation s'est beaucoup amélioré ; nous le devons au Gouvernement, à l'armée, et, grâce au S. I. R. P. A., à sa se faire mieux connaître, et aux Français, sensibles à cet effort d'explication et de relations.

Pour le budget annexe des essences, mes chers collègues, je vous renverrai à mon rapport écrit, me contentant de signaler ici les observations approuvées par la commission des finances.

Nous sommes en droit d'être inquiets de la dégradation de la situation financière du service des essences et de la réduction regrettable des investissements industriels et extra-industriels.

Il est nécessaire de rechercher une méthode moins aléatoire de financement du fonds de réserve, dont le niveau légal devrait être relevé.

Mais, surtout, il faut savoir que le budget du service des essences pour 1977 a été établi sur la base de prix prévisionnels déjà dépassés du fait des surtaxes décidées lors de l'examen du dernier « collectif » budgétaire et qui risquent d'être augmentés d'ici à la fin de 1977 si le cours mondial du pétrole subit des hausses.

Cela signifie que nos armées connaîtront de difficiles problèmes financiers pour acquérir les carburants nécessaires à leurs activités.

Monsieur le président, mes chers collègues, compte tenu des diverses observations que j'ai eu l'honneur de vous présenter, fruit de la réflexion que m'ont permise les documents fournis par le ministère de la défense (*Sourires*), la commission des

finances a adopté le projet de budget pour le titre III et les services communs, ainsi que le projet de budget annexe du service des essences. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. d'Aillières, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les dépenses en capital.

M. Michel d'Aillières, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de la défense pour 1977 doit être apprécié surtout en fonction de la programmation des dépenses militaires et des équipements des forces armées, adoptée par le Parlement au mois de mai dernier, après un débat au cours duquel le Gouvernement a rappelé sa politique de défense, précisé de nouveau les missions de nos forces et établi un catalogue minimum des moyens nécessaires.

Ce débat a permis de confirmer l'indépendance de notre défense et ses objectifs.

Il a rappelé la priorité donnée à la dissuasion nucléaire qui, pour être crédible, doit s'insérer dans un ensemble de forces conventionnelles qui permettent de tester les intentions d'un agresseur éventuel et de manifester, en toutes occasions, la détermination de la nation.

Malgré certaines exégèses, cette discussion a permis de constater que, depuis notre retrait de l'organisation intégrée de l'O. T. A. N., la doctrine suivait fidèlement la ligne définie par le général de Gaulle.

Rapporteur de la loi de programmation, j'avais indiqué au mois de mai dernier que nous aurions préféré une quatrième loi de programme, plus contraignante pour le Gouvernement dans ses engagements financiers, mais que, à défaut, nous approuvions ce texte parce qu'il fixait des objectifs à réaliser au cours des six prochaines années, en ce qui concerne aussi bien les équipements que le fonctionnement opérationnel des unités.

J'avais indiqué que nous approuvions aussi cette loi parce que, tenant compte de l'insuffisance, maintes fois dénoncée par la commission de la défense nationale et des forces armées, du budget militaire qui ne permettait plus à la fois de revaloriser la condition militaire et d'équiper convenablement nos armées, elle manifestait l'intention du Gouvernement et du Parlement d'augmenter le pourcentage du budget de défense dans le budget total de la nation, en le faisant passer de 17 à 20 p. 100, en six ans.

Il convient donc d'examiner si ce budget constitue un bon départ pour le programme que nous avons décidé voici quelques mois.

Remarquons en premier lieu, après les rapporteurs de la commission des finances, que le budget des armées augmente de 16,8 p. 100 par rapport à l'année dernière, alors que le budget de l'Etat ne progresse que de 13,7 p. 100, et qu'il représente 17,54 p. 100 du budget général contre 17,06 p. 100 en 1976, ce qui est à peu près conforme aux prévisions de la programmation.

Il semble donc que, dans ses grandes lignes, ce budget respecte les engagements pris. Cependant, ce relatif optimisme doit être tempéré par certaines observations que je me dois de présenter brièvement au nom de la commission.

Tout d'abord, l'inclusion, dans le budget de la défense, des pensions, qui constitue un alignement sur ce qui se passe dans la plupart des pays, aboutit à un gonflement artificiel des crédits globaux, et nous devons être vigilants pour que, dans les prochaines années, cela ne serve pas de prétexte à remettre plus ou moins en cause le volume du budget militaire.

Ensuite, la revalorisation indispensable de la condition militaire ainsi que l'amélioration de l'instruction et des modalités d'accomplissement du service militaire ont entraîné une nette augmentation des crédits de fonctionnement du titre III, qui vont représenter, en 1977, 59 p. 100 du budget de la défense.

Phénomène normal, mais pour réaliser les programmes d'équipement prévus, ce pourcentage devra baisser dans les exercices suivants. Or, à moins de réformes profondes des missions et des structures actuelles des armées, il est peu vraisemblable que les dépenses de fonctionnement diminuent, surtout si l'on tient compte des besoins de plus en plus lourds qu'impose l'entretien de matériels vieillissants. On peut dès lors se demander, dans le cadre d'une enveloppe globale donnée dont il est peu réaliste d'espérer l'augmentation, comment il sera possible de réaliser les programmes établis.

★

La troisième observation, qui est sans doute la plus importante et que je ferai après mon collègue et ami Joël Le Theule, concerne l'insuffisance des autorisations de programme qui risque — je devrais dire qui risquait — d'entraîner des retards, voire des suppressions, dans la commande et la fabrication de plusieurs matériels. C'était le cas pour les avions F1 et certains matériels de l'armée de terre.

Jusqu'à présent, les lois de programme étaient établies en autorisations de programme et, chaque année, l'inscription de crédits de paiement en permettait la réalisation, plutôt mal que bien, en raison de leur insuffisance.

La loi d'objectifs du printemps dernier est basée sur des crédits de paiement, et il n'est pas certain que cette solution soit meilleure, car les armées — et c'est une situation paradoxale — risquent de ne pas consommer tous leurs crédits de paiement si elles n'ont pas suffisamment d'autorisations de programme pour passer les commandes envisagées.

Il ne faut pas oublier, en effet, que ces autorisations de programme conditionnent la réalisation des programmes échelonnés sur plusieurs années, et c'est pour assurer une exécution correcte de la programmation que notre commission avait demandé une augmentation des autorisations de programme pour 1977. Elle souhaite également, monsieur le ministre, obtenir l'assurance que ces crédits progresseront au cours des prochaines années et elle demande la communication des documents prévoyant leur échelonnement d'ici à 1982.

Mon rapport écrit analyse la situation des diverses sections budgétaires, et je me bornerai à formuler quelques brèves remarques.

La dissuasion nucléaire demeure la base de notre défense. Aussi convient-il, pour qu'elle reste valable, de valoriser et de perfectionner sans cesse nos armements nucléaires, en préparant les générations suivantes, en mettant au point l'arme air-sol moyenne portée et en développant les contre-mesures.

Cela nécessite le maintien de l'enveloppe financière réservée à ces armements, qui ne représente d'ailleurs que 13,5 p. 100 du budget militaire, pourcentage qui est en légère diminution cette année. Dans ce chapitre, comme dans d'autres, on peut déplorer que les études et les recherches soient souvent sacrifiées sur l'autel des économies, ce qui peut être grave pour l'avenir.

Comme nous l'avons rappelé, les forces conventionnelles conservent un rôle très important dans notre système de défense, en raison des missions diverses qui leur sont confiées, et pour les exécuter, elles doivent posséder un minimum de capacité opérationnelle, laquelle dépend pour une large part des armées modernes dont elles pourront disposer.

Il en est ainsi pour l'armée de terre qui a besoin d'artillerie et de moyens de défense antiaériens, et dont il faut compléter et remplacer les moyens en engins blindés.

L'armée de l'air ne peut tomber en-dessous du potentiel de 450 avions de combat et la programmation constitue, dans ce domaine, un minimum qui ne permettra vraisemblablement pas de conserver ce niveau; les réductions de crédits qui étaient prévisibles jusqu'à présent entraînaient, cette année, l'annulation de vingt avions F1, ce qui risquait d'affaiblir encore ce potentiel.

Quant à la marine, elle voit ses missions s'accroître sans cesse, et nul ne peut les sous-estimer dans un pays qui possède 3 000 kilomètres de côtes et dont 70 p. 100 des importations sont acheminées par voie maritime, sans parler des problèmes que va poser l'extension à 200 milles des eaux territoriales. Pourtant, la loi de programmation prévoit après 1980 une diminution importante du tonnage de notre flotte de combat, et nous pensons qu'une réduction des programmes s'imposera prochainement.

Ces considérations de défense doivent être complétées par une remarque sur le plan industriel.

En effet, les crédits militaires ont une incidence directe sur une industrie d'armement qui, dans le secteur public et le secteur privé, emploie 275 000 personnes et réalise — comme cela a été le cas en 1975 — un chiffre d'affaires annuel hors taxes de 25 milliards 800 millions de francs, dont 8 milliards 300 millions de francs à l'exportation, soit le tiers environ.

Il convient d'attirer l'attention sur la situation difficile dans laquelle se trouvent ou risquent de se trouver les industries aéronautiques et les établissements de la marine, dont les plans de charge sont de plus en plus tributaires de commandes extérieures forcément aléatoires.

Nous souhaiterions que soit constituée une commission qui établirait un plan de réorganisation des arsenaux, trop souvent suréquipés en fonction des commandes qui leur sont confiées, et

nous réclamons, une fois de plus, que les établissements d'Etat puissent bénéficier, en matière d'exportations, des mêmes facilités et des mêmes garanties que les autres secteurs.

Mes chers collègues, une politique de défense ne s'improvise pas. Les moyens qui lui sont nécessaires ne peuvent être créés, modifiés, mis en œuvre à court terme. La conception, l'élaboration et la production d'un armement nécessitent des délais de sept à dix années. En outre, le progrès technique fait vieillir très rapidement les matériels : ceux-ci se démodent tellement vite que la mise en fabrication d'une série doit s'accompagner de l'étude du matériel de remplacement.

Voilà qui démontre la nécessité d'une prévision et d'une planification à moyen terme, au niveau des responsables, ainsi que l'importance d'une programmation comme celle que nous avons approuvée au mois de mai dernier et dont nous surveillerons attentivement le déroulement.

A l'occasion de ce budget, au début de cette période de six ans, importante pour l'avenir, beaucoup d'observateurs s'interrogent sur le point de savoir si les crédits prévus en 1982 pour notre défense — qui représenteront, je le répète, 20 p. 100 du budget national et témoigneront de la volonté du pays d'accroître ses efforts dans ce domaine — permettront d'atteindre tous les objectifs prévus.

Je reconnais qu'il est difficile de trancher dans la discussion qui oppose les partisans du *statu quo* aux tenants d'une armée plus ou moins professionnelle, à effectifs réduits, car le problème, très complexe, remettrait en cause le service national notamment, dont je suis personnellement partisan dans un souci d'unité nationale. Mais je pense que des choix s'imposeront tôt ou tard, en fonction de la conjoncture politique et économique, choix que le Gouvernement devra soumettre au Parlement s'il acquiert la conviction, au cours des prochaines années, qu'il ne peut respecter les objectifs prévus et que l'équipement des armées en matériels modernes ne pourra être complètement réalisé.

Considérant que l'exécution de la programmation dépend impérativement des possibilités de commander en temps utile les matériels prévus, nous avons estimé que les autorisations de programme inscrites au budget de 1977 étaient insuffisantes, et c'est pour cela que la commission de la défense nationale avait donné un avis défavorable au vote des crédits du titre V du budget militaire.

Mais elle vient de revenir sur sa position après l'annonce que vous venez de faire, monsieur le ministre, de l'octroi de crédits nouveaux représentant 1 milliard 326 millions de francs d'autorisations de programme, qui permettront la réalisation des objectifs fixés dans la loi de programmation et particulièrement la construction des Mirage F1 et des AMX 30 dont j'ai parlé.

C'est pourquoi votre commission de la défense nationale vous demande maintenant, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable et de voter les crédits du titre V du budget militaire. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Mourot, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les dépenses ordinaires.

M. Jean-Paul Mourot, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, rapporteur de la commission de la défense nationale pour les dépenses ordinaires, je veux tout d'abord — contrairement à l'usage peut-être — rendre un hommage tout particulier à l'ensemble des unités militaires qui, cet été, au cours de la sécheresse, ont apporté à nos agriculteurs la preuve de la solidarité et de l'estime qu'elles devaient légitimement leur témoigner. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Michel d'Aillières, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Paul Mourot, rapporteur pour avis. Cet hommage rendu, je vais essayer de présenter dans ses grandes lignes le titre III du budget des armées, laissant à mes collègues rapporteurs des différentes sections le soin d'entrer dans les détails.

Ces crédits représentent cette année 59 p. 100 du total du budget. Ils sont en augmentation de 18,7 p. 100 par rapport à 1976. La progression constatée est due, pour une large part, à l'incidence de l'augmentation des rémunérations et des charges sociales, aux hausses économiques prévisibles en 1977, à l'achèvement de la mise en œuvre des statuts des personnels mili-

taires, à l'effort important en apparence — j'y reviendrai tout à l'heure — consenti pour l'entretien programmé des matériels, et au relèvement des crédits destinés à l'alimentation.

Nous remarquons tout d'abord, monsieur le ministre, qu'aucune mesure propre à améliorer la situation des retraités n'a été prise dans le courant de l'année 1976 ou ne figure dans le projet de loi de finances pour 1977. Et pourtant, un groupe de travail comprenant des représentants des associations de retraités et des membres de votre cabinet s'est réuni à plusieurs reprises à partir du mois d'avril dernier.

Quelles remarques pouvons-nous présenter en ce qui concerne l'amélioration de la situation des retraités militaires ? Il importerait essentiellement d'aboutir : premièrement, à la création dans la nouvelle grille indiciaire des sous-officiers de deux échelons intermédiaires ; deuxièmement, à l'étude d'un regroupement des grades de sous-officiers et d'hommes du rang en fonction des échelles de soldes ; troisièmement, à une application plus équitable du principe de la non-rétroactivité des lois pour l'attribution de certains avantages prévus en faveur des retraités ou des veuves de militaires et — vous y avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre — à la reconnaissance légale du droit au cumul d'une pension et d'une rémunération d'activité pour les retraités militaires ayant moins de trente-sept ans et demi de service effectif.

En ce qui concerne l'entretien des immeubles, nous notons, monsieur le ministre, dans le projet de budget que vous nous soumettez, une progression de 6,65 p. 100 par rapport à l'an dernier. C'est dire clairement que cette augmentation risque à peine de couvrir les hausses économiques qui interviendront et que nous ne pourrions pas faire mieux que ce que nous avons réalisé au cours des années précédentes.

Pour l'entretien programmé, nous constatons des majorations importantes — plus de 30 p. 100 — en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Votre rapporteur, mes chers collègues, ne cherche pas à nier l'effort véritable qui a été consenti au profit de l'entretien programmé, mais il entend se garder de toute euphorie et donner à cet effort ses dimensions véritables.

Il ne s'agit nullement, à mon avis, d'une sorte de bond en avant, comme on pourrait le croire, mais bien plutôt d'une opération « vérité ». Cette estimation enfin plus réaliste des besoins devrait permettre, dans la meilleure hypothèse, un rattrapage.

Depuis longtemps, les différentes armées étaient amenées, en fait, à réduire ou à espacer de plus en plus les opérations d'entretien programmé. Ces économies forcées et préjudiciables ont atteint, dans le courant de 1976, des proportions inquiétantes. Mes collègues, rapporteurs des différentes sections, ne manqueront pas de vous en parler à leur tour.

Pour ce qui est de l'entretien courant, que constatons-nous ? Une croissance de 3,7 p. 100 par rapport à l'an dernier pour l'ensemble des forces ; au niveau des crédits d'achat en carburant, les dotations accordées couvriront simplement ce qui est demandé ou nécessaire pour l'activité de nos forces. Mais nous regrettons que les économies décidées en 1974, et parfois difficiles à réaliser dans certaines unités, aient été reconduites.

En ce qui concerne les crédits de chauffage, d'éclairage et d'eau, la progression est de 25 p. 100. Nous pourrions nous en réjouir. Nous constatons néanmoins — et nous vous remercions d'avoir consenti cet effort — qu'il s'agira du pur et simple assainissement d'une gestion qui était plus que tendue les années précédentes.

J'en viens à l'observation essentielle que la commission de la défense, examinant le titre III du budget des armées pour 1977, m'a chargé de présenter à cette tribune et qui concerne le prêt des appelés.

Au printemps 1975, le prêt a été relevé de 2,50 francs à 7 francs par jour. En 1976, nous avons constaté le « gel » de cette situation et, pour 1977, nous ne voyons apparaître aucune mesure nouvelle. Dois-je rappeler que tous les rapporteurs, depuis bien des années, avaient réclamé en vain un relèvement du prêt et que ce relèvement n'a été en fin de compte consenti dans des proportions importantes qu'en 1975, hélas, sous la pression — ne craignons pas de le dire — de la rue ? Nous souhaiterions donc cette fois-ci pouvoir être entendus et nous vous demandons instamment de faire en sorte qu'à partir du 1^{er} juillet prochain vous puissiez relever le prêt d'un franc ou, mieux encore, mettre en place une formule qui pourrait être basée sur l'indexation.

M. Pierre Noal, rapporteur pour avis. Sûrement pas !

M. Jean-Paul Mourot, rapporteur pour avis. Ainsi, nous n'aurions plus à revenir systématiquement tous les ans sur cette affaire.

Il faudra dégager 56 millions de francs pour cette opération. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de réfléchir avec nous à cette suggestion et d'étudier les mesures que vous pourriez prendre.

Sous réserve de ces observations, la majorité de la commission de la défense nationale et des forces armées a conclu à l'adoption des crédits du titre III du projet de budget des armées. Je vous demande de la suivre dans ce vote et de donner ainsi à nos forces les moyens d'assurer notre indépendance nationale et de garantir la souveraineté de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Rivière, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et pour le budget annexe du service des essences.

M. Paul Rivière, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dans les quelques minutes qui me sont imparties, je voudrais seulement mettre l'accent sur les points de la section commune qui me paraissent particulièrement importants et dire un mot du budget annexe des essences.

En ce qui concerne d'abord les problèmes de personnels qui se posaient à la délégation ministérielle pour l'armement, je note que les statuts particuliers des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques d'armement sont en cours de révision et que, d'autre part, l'élaboration du nouveau statut des officiers d'administration est très avancée. Je souhaite, monsieur le ministre, que ces statuts soient publiés très prochainement.

Dans le domaine des personnels civils, la réforme du corps des T. E. F. — techniciens d'études et de fabrications — et la création du corps des I. T. E. F. — ingénieurs techniciens d'études et de fabrications — seront mises en œuvre en 1977 et 1978. L'ensemble de ces mesures a été quelque peu controversé au cours de leur élaboration. L'avenir dira si elles sont vraiment de nature à donner satisfaction aux intéressés, c'est-à-dire au T. E. F. actuels.

Enfin, je me félicite de l'intégration de 1 875 ouvriers temporaires en 1977. J'espère qu'une mesure aussi importante sera inscrite au projet de budget pour 1978, afin de mener à bien, au plus vite, l'ensemble des intégrations prévues.

La situation critique du service de santé m'avait déjà vivement préoccupé l'année dernière. En effet, en raison du déficit croissant d'infirmières et d'aides-soignantes, particulièrement dans la région parisienne, le taux d'encadrement en personnel para-médical, par lit occupé, atteignait un niveau tel que le service de santé pouvait se voir rapidement contraint à limiter son activité, sauf à compromettre gravement la sécurité des malades.

Le service avait prévu, à partir de 1975, une ouverture progressive de postes budgétaires, mais ses demandes en ce domaine étaient jusqu'à présent restées lettre morte. J'observe avec un véritable soulagement qu'un nombre d'emplois relativement important a été inscrit à ce titre au projet de budget pour 1977. Je ne saurais trop insister, néanmoins, pour que cet effort soit vigoureusement poursuivi dans les années à venir.

Quant aux opérations financées sur le titre V, la seconde phase de la rénovation de l'hôpital du Val-de-Grâce, commencée le 10 mars 1975, devrait se terminer en décembre 1977.

Alors que l'architecte avait évalué le coût du programme à 115 millions de francs, le montant de l'opération est pour l'instant de 190 millions de francs.

Par rapport à l'évaluation initiale, la différence s'analyse ainsi : 67,6 millions de francs pour les hausses économiques et 7,4 millions de francs pour les travaux imprévus.

Indépendamment de l'importance du coût global, on peut s'interroger sur l'utilité de l'opération. J'ai toujours considéré, personnellement, qu'il n'était pas nécessaire que deux hôpitaux militaires ultramodernes soient implantés dans la région parisienne ; la modernisation de l'hôpital Begin aurait dû suffire.

Dernier point important que je veux traiter : le S. D. E. C. E.

Ce service demandait depuis longtemps des personnels supplémentaires pour assurer la protection de certaines installations nouvelles. Il a obtenu à ce titre, dans le projet de budget pour 1977, la création de dix-huit emplois de surveillants qui seront affectés à la garde des points sensibles. C'est un résultat appréciable, mais il aurait fallu soixante-quatorze surveillants pour répondre aux besoins réels.

Je regrette, également, que le problème de la rémunération des personnels militaires en service à l'étranger — que j'avais déjà évoqué les années précédentes — demeure toujours sans solution.

Je vous rappelle que le ministère de la défense ne reverse au S. D. E. C. E. que le montant des traitements de ces personnels calculés aux taux de la métropole alors qu'ils sont, en réalité, rémunérés par le service aux taux de l'étranger. La différence, très importante, reste par conséquent à la charge des fonds spéciaux.

Le S. D. E. C. E. souhaite donc obtenir soit un remboursement intégral par le ministère de la défense, soit la prise en compte pure et simple, par le budget des armées, du traitement de ses personnels.

Enfin, pour le budget annexe des essences, je voudrais seulement faire observer que le projet de loi de finances prévoyait la stricte reconduction en 1977 des quantités de carburants accordées en 1976, sur la base des tarifs prévisionnels du service des essences. Or ces tarifs prévisionnels sont d'ores et déjà dépassés en raison des surtaxes décidées dans le cadre du plan de lutte contre l'inflation.

En conclusion, le projet de budget de la section commune n'apparaît pas, dans l'ensemble, comme un mauvais budget, compte tenu de la situation économique générale. De plus, il reflète, comme celui de l'an dernier, l'effort considérable qui a été accompli pour améliorer la condition militaire.

En revanche, il se révèle insuffisant pour les dépenses d'équipement, et la faiblesse des autorisations de programme risque de compromettre l'exécution de la loi de programmation.

Aussi la commission de la défense avait-elle émis un avis favorable à l'adoption des crédits du titre III de la section commune et un avis défavorable à l'adoption des crédits du titre V de cette section. Elle avait conclu, par ailleurs, en faveur de l'adoption des crédits du budget annexe des essences.

Toutefois, après avoir enregistré les assurances qu'a données tout à l'heure M. le ministre de la défense, la commission a décidé d'émettre, en définitive, un avis favorable à l'adoption des crédits du titre V. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Beuc'ler, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Air.

M. Jean-Jacques Beuc'ler, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en 1970, la part de la section Air dans le budget des armées dépassait 22 p. 100. Depuis, elle n'a cessé de décroître régulièrement pour atteindre 19,8 p. 100 en 1977.

Aux U. S. A. et en U. R. S. S., elle est de l'ordre de 28 à 29 p. 100. La part ainsi faite par ces deux grandes puissances à leur armée de l'air correspond non seulement à une politique géostratégique mondiale, mais aussi à la volonté de se doter d'un outil militaire moderne de plus en plus sollicité dans les conflits et les crises de notre époque.

Pour apprécier le développement des forces aériennes dans le monde et sans désigner *a priori* l'adversaire, regardons, par exemple, le développement des forces aériennes du pacte de Varsovie depuis six ou sept ans.

Le rayon d'action à basse altitude des avions d'assaut et leur capacité d'emport ont été multipliés par quatre. Ainsi, pour atteindre leurs objectifs ces avions n'auraient plus besoin de se redéployer sur des terrains avancés. En d'autres termes, il ne faudrait plus compter sur l'observation des redéploiements pour disposer d'un délai de réaction.

Quant au développement quantitatif, il se traduit par une augmentation de 50 p. 100 du nombre des appareils : 5 000 avions d'appui tactique sont maintenant basés à moins d'une heure de vol de nos frontières.

Que penserions-nous si ces 5 000 avions étaient répartis sur près de 100 porte-avions à 300 miles nautiques environ de nos côtes ? Et pourtant la situation est comparable.

En ce qui concerne le titre III, je remarquerai que la perte chronique de pouvoir d'achat de l'armée de l'air se traduit en 1976 par des insuffisances de l'ordre de 320 millions de francs.

Sachant que les dépenses intangibles, telles les rémunérations et les alimentations, représentent à elles seules 64 p. 100 du titre III, les prélèvements nécessaires à un redressement financier ne pouvaient être opérés que dans le seul chapitre à forte dotation, celui des carburants.

L'activité aérienne a ainsi été réduite en 1976 de 468 000 heures à 448 000 heures. En 1977, elle sera même ramenée à 415 000 heures. Les abattements porteront sur les transports, les liaisons et l'entraînement autre que celui des pilotes de combat. Ces derniers verront, au contraire, leur activité passer en cours d'année de moins de quatorze heures à quinze heures par mois. Pour obtenir ce résultat, le commandement est, de plus, conduit à réduire le taux pilote-avion de 1,5 à 1,3.

Afin de résorber les insuffisances du chapitre consacré à l'entretien des matériels, il a fallu suspendre l'envoi en réparation de certains avions, en éliminer d'autres, recourir aux crédits de deux collectifs budgétaires. Ainsi, 76 p. 100 du potentiel consommé en 1976 sera régénéré. Pour 1977, une dotation en accroissement de plus de 25 p. 100 devrait permettre de normaliser progressivement la situation de ce chapitre.

En conclusion de cette rapide présentation du titre III et sans procéder à un examen de tous les chapitres, on peut dire que les dépenses de fonctionnement de 1977 devraient être couvertes. Mais à quel prix ! L'entraînement des pilotes de combat sera sauvegardé, mais l'activité aérienne générale tombera au niveau le plus bas jamais connu.

Quant au titre V, son pourcentage dans le budget air est de 48,09 p. 100. C'est la première fois qu'il est aussi faible. Mais espérons qu'avec l'achèvement de l'effort financier pour l'amélioration de la condition militaire, reprendra rapidement une proportion normale.

La capacité opérationnelle de l'armée de l'air repose sur l'obtention de deux résultats majeurs, d'ailleurs inscrits dans la loi de programmation, à savoir le maintien d'environ quatre cent cinquante avions de combat et la sortie en série du Mirage 2000 à partir de 1982.

La vie opérationnelle d'un avion de combat étant de quinze ans, le renouvellement annuel théorique d'un parc de quatre cent cinquante avions est de trente appareils, plus une dizaine pour tenir compte du taux d'attrition. L'abandon de cette règle quasi-mathématique conduit soit à dissoudre des unités de combat, soit à prolonger les matériels avec, comme corollaire, l'accroissement des dépenses d'entretien.

La situation est actuellement la suivante : les plus anciens Mirage III atteindront vingt ans d'âge entre 1979 et 1985. Comme les Mirage 2000 ne seront en service opérationnel qu'en 1984, il faut que les 109 Mirage F1 prévus par la loi de programmation pour être livrés entre 1977 et 1982 soient en fait tous commandés avant 1979. S'il n'en était pas ainsi, il ne serait pas possible, à partir de 1980, de financer simultanément la tranche de Mirage F1 et la phase de production du Mirage 2000.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, à une observation qui, par bonheur, compte tenu de ce que vous avez déclaré au début de l'après-midi, n'a plus d'objet, mais que je tiens pourtant à présenter pour montrer toute la valeur de l'effort que vous avez consenti.

Je voulais donc vous dire que j'émettais les plus grandes réserves sur les conséquences d'une commande qui serait limitée en 1977 à dix Mirage F1 au lieu d'une trentaine. Le refus d'ouvrir les autorisations de programme nécessaires aurait pu s'expliquer si ces autorisations avaient donné naissance à des dépenses non couvertes par des crédits de paiement ultérieurs, comme ce fut le cas pour les précédentes lois de programme. Or la loi de programmation 1977-1982 présente justement l'avantage d'être exprimée en crédits de paiement qui tiennent compte des hausses prévisibles.

Dans ces conditions, je me posais la question suivante : allons-nous, dans les années à venir, nous trouver dans la situation paradoxale de posséder des crédits de paiement, mais de ne pouvoir en disposer parce que les autorisations de programme n'auront pas été ouvertes antérieurement ?

Heureusement, les 700 millions de francs d'autorisations de programme que vous avez accordés, monsieur le ministre, permettront de commander ces trente Mirage F1.

Quant au Mirage 2000, le calendrier de sa réalisation est très tendu. En effet, l'avion de combat futur a été abandonné en décembre 1975 et son successeur doit sortir en série sept ans après. Ces délais très courts ne seront respectés que si les autorisations de programme sont ouvertes à temps et sont suffisantes.

Dans les écoles, les Alphajet sont appelés à remplacer le T 33 et le Mystère IV, qui auront vingt-cinq ans d'âge en 1980. Trente-trois avions seulement seront commandés, au lieu des quarante-quatre estimés nécessaires.

Dans le domaine du transport aérien et pour les missions tactiques, l'armée de l'air dispose d'une centaine de Nord 2501 Noratlas dont l'entretien est onéreux en raison de leur vieillissement. En outre, leurs performances ne répondent plus aux besoins actuels.

Un seul Transall pouvant assurer les services de quatre Noratlas, une trentaine de Transall supplémentaires permettraient d'éliminer les Noratlas et d'augmenter notre capacité de transport opérationnel.

En conclusion, je rappellerai qu'il y a vingt ans l'armée de l'air possédait près de 1 000 avions de combat ; elle n'en a plus que 450 aujourd'hui.

La réévaluation de nos besoins en forces classiques depuis que nous possédons une dissuasion nucléaire et les contraintes budgétaires expliquent cette évolution. Mais nous avons atteint un chiffre minimum. A cet égard, la commande d'une trentaine de Mirage F1 est nécessaire. L'attribution, annoncée tout à l'heure, de 700 millions de francs supplémentaires d'autorisations de programme permettra d'atteindre cet objectif.

En conséquence, il nous semble raisonnable de ne pas maintenir l'avis défavorable que nous avons émis initialement sur le titre V.

Il reste qu'il n'y a que trente-trois Alphajet commandés sur les quarante-quatre nécessaires. Or les divers responsables de l'industrie aéronautique que nous avons entendus en commission nous ont fait comprendre que la faiblesse des commandes risquait d'avoir des conséquences graves sur l'activité d'un secteur industriel qui emploie plus de 100 000 personnes. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Noal, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Forces terrestres.

M. Pierre Noal, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des forces terrestres ne peut être, à mon sens, sagement examiné avant que ne soient précisées les conditions dans lesquelles le budget de 1976 sera apuré.

En effet, des restrictions de deux ordres peuvent modérer l'enthousiasme que suscite un rapide examen du projet de budget pour 1977.

L'année dernière, il y a eu, d'une part des impasses, d'autre part des blocages d'autorisation de programme.

Pour le titre III, en dépit de l'absence quasi complète de commandes jusqu'à la fin de l'été et même jusqu'à l'automne 1976, il existera, à la fin de cette année, un trou de 400 à 440 millions de francs.

Pour le titre V, on constate un manque de 400 à 425 millions de francs.

Au total, ce sont 800 à 900 millions de francs qui manqueront. Ils ont été retenus sur l'alimentation, le chauffage, l'entretien programmé, les fabrications d'armement et l'habillement.

Par le jeu des collectifs et du plan de soutien à l'économie, il est possible, en l'état actuel de notre information, d'espérer environ 600 millions d'argent frais.

Le reste semble devoir demeurer en impasse ou faire l'objet d'artifices de trésorerie.

En pouvoir d'achat réel, le budget de 1977 devrait fournir, au titre du rattrapage des retards de 1976, 200 à 300 millions si les choses restent en l'état.

Cela étant dit, il devient possible d'aborder les chiffres.

Le budget général de l'Etat sera, en 1977, de 334 100 millions de francs. Celui de la défense s'élèvera à 68 376 millions de francs, mais, si on rapporte le projet de budget pour 1977 à la structure du budget de 1976, on n'obtient plus que 58 867 millions de francs.

Le rapport entre le budget de la défense et le budget de l'Etat s'établit donc, selon mes modestes calculs, à 17,212 p. 100 et pas un point de plus. C'est dire qu'il faudra accélérer l'allure pour parvenir au pourcentage de 20 p. 100 en 1982.

Les moyens des forces terrestres représenteront en 1977 27 p. 100 des moyens de défense, au lieu de 27,53 cette année.

Cela provient du fait que le taux de croissance des moyens financiers des forces terrestres n'est que de 15,26 p. 100, taux sensiblement égal à celui de l'armée de l'air, alors que les crédits destinés à la gendarmerie progressent de 20,57 p. 100 et ceux de la marine de 22,11 p. 100.

Le titre III représente 65,8 p. 100 du budget de l'armée de terre et le titre V, 34,2 p. 100 de ce même budget. Par rapport au budget général de la défense, le titre s'établit à 59 p. 100, le titre V à 41 p. 100.

Cette constatation appelle deux remarques. D'abord, les crédits du titre V sont insuffisants pour l'armée de terre. Ensuite, l'équilibre est satisfaisant entre les crédits du titre III et ceux du titre V, qui tendent respectivement, comme le prévoit la programmation, vers 58,8 p. 100 et 41,2 p. 100 du budget de la défense.

Le titre III du projet de budget pour 1977 comporte 10 437 millions de francs en crédits de paiement et 950 millions de francs en autorisations de programme au chapitre 34-31.

Cette répartition entraîne un assainissement indiscutable au niveau de la gestion, une absence d'amélioration des conditions de vie et d'activité des forces, un effort qui doit aboutir, en 1977, à mettre les ressources au niveau des besoins.

Dans le titre III, les chapitres 31-12, 33-10 et 33-91 connaissent une progression particulièrement importante, et cela pour différentes raisons.

Il faut d'abord noter la suppression du chapitre 37-11 qui représentait la totalité de la septième partie du titre III, et qui était affecté aux réserves et à la préparation militaire.

Cela ne signifie nullement qu'aucun crédit ne sera plus affecté aux réserves et à la préparation militaire, mais simplement que ces crédits ont été répartis dans l'ensemble des chapitres. C'est d'ailleurs l'un des éléments qui donnent à l'augmentation de la première et de la troisième partie du titre III un aspect particulièrement encourageant.

Par ailleurs figurent maintenant, dans ces première et troisième parties, des crédits pour mener à bien l'amélioration de la condition militaire et son financement en année pleine, pour aligner les carrières féminines sur les carrières masculines et améliorer la pyramide des grades.

Cette augmentation des première et troisième parties ne correspond pas à une augmentation des effectifs puisque, en 1977, ceux-ci amorceront une diminution. C'est le début de la déflation attendue de la restructuration des forces terrestres.

L'analyse détaillée des autres chapitres est faite dans le rapport écrit, et je n'y reviens pas.

Cependant, je tiens à souligner que l'augmentation de 86 millions de francs des crédits consacrés à l'alimentation sera vraisemblablement absorbée en 1977 par la hausse des prix. Ajoutons que les frais d'alimentation des réserves et des jeunes qui effectuent la préparation militaire sont maintenant imputés sur le chapitre 34-11.

Pour la vie courante, les crédits augmentent de 111 millions de francs, dont 82,5 millions de francs pour le chauffage. C'est dire que si l'on met à part le chauffage, ces crédits resteront ce qu'ils étaient. Et même les sommes affectées au chauffage ne constitueront pas soudain un véritable pactole. Il ne s'agit que d'un ajustement à la réalité des coûts.

Les crédits réservés aux activités des forces sont en augmentation de 45 millions de francs, soit de 8,7 p. 100. En raison de la modicité de cette augmentation, on devra choisir, pour l'entraînement, entre les grandes et les petites unités. Il est évidemment un peu triste de devoir constater que les cent jours passés hors de la caserne seront encore consacrés à des exercices de cross-country, ce qui ne paraît pas tout à fait suffisant pour former des combattants de poids et de prix.

Les crédits qui seront consacrés en 1977 à l'activité des réserves augmentent de 5 p. 100 et sont répartis dans différents chapitres. Là encore, la modicité de cette dotation incitera

sans doute les responsables à revoir les méthodes d'entraînement, et peut-être devra-t-on abandonner quelques illusions quant à l'efficacité de la méthode qui consiste à réunir un grand nombre d'unités pendant peu de jours afin de les entraîner. Sans doute serait-il bon de faire porter l'effort sur les cadres, en particulier sur les sous-officiers et sur quelques spécialistes.

Pour l'entretien programmé, les crédits croissent de 33 p. 100, ce qui constitue un effort important et louable. Je suis enfin satisfait, et j'ai plaisir à le dire, car je ne me plains pas par morbidité congénitale. (Sourires.) Toutefois, il convient de souligner que les effets de cet effort en faveur de l'entretien programmé ne se feront sentir qu'à partir de 1978.

En ce qui concerne l'entretien des immeubles — ma vieille marotte, monsieur le ministre, et je sais que vous partagez mes préoccupations — je dois manifester mon regret. Les 7 p. 100 d'augmentation des crédits en faveur de leur entretien n'empêcheront pas les immeubles de se dégrader, et il faudra les reconstruire un jour ou les rénover complètement. On devra alors renoncer à l'espoir de trouver dans le seul titre V les moyens de financer cette opération qui devra être assurée par des voies extra-budgétaires.

Le titre III ainsi établi crée un équilibre entre les crédits de paiement et les coûts réels ; c'est une base sérieuse pour l'avenir. On peut dire que les première et troisième parties témoignent d'une amélioration de la condition militaire, et nous nous réjouissons tous, et que les autorisations de programme et les crédits de paiement du chapitre 34-31 témoignent de la volonté d'améliorer l'entraînement de nos forces.

Tout cela est très louable.

Avec le titre V nous abordons un tout autre domaine. Plus encore que pour le titre III, se pose la question de l'apurement ou du non-apurement des comptes du titre V du budget de 1976.

Malheureusement, le retard apporté au lancement des commandes en 1976 ne saurait être rattrapé. Il importe d'autant plus que ce ralentissement des commandes ne se reproduise pas en 1977. A cet effet, des dotations d'autorisations de programme supplémentaires devront être accordées, et je pense que ce n'est pas la première fois que l'on vous présente cette demande, monsieur le ministre. Nous sommes maintenant nantis de crédits de paiement définis, et il serait assez curieux de se trouver un jour dans l'incapacité de les dépenser par manque de programmes engagés. A ce sujet, je dois souligner que les blocages dus à la faiblesse des autorisations de programme constatés en 1976 et aux abattements prévus pour 1977 nous ont contraints à renoncer à certaines ambitions en ce qui concerne les programmes.

C'est ainsi que les crédits affectés aux études générales, à l'hélicoptère futur et au lance-roquettes multiple ont dû être réduits de 50 millions de francs, ce qui est infiniment regrettable, car, avec une somme relativement minime on pouvait exploiter des domaines très intéressants.

En ce qui concerne l'armement, on avait pu croire un moment que les A. M. X. 30 étaient supprimés. Mais, grâce aux 442 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires, dont vous avez annoncé l'inscription, monsieur le ministre, les A. M. X. 30 prévus pourront être réalisés.

Malheureusement 80 A. M. X. 10 manqueront sur les 512 prévus en 1982, ainsi que 11 H. O. T. sur 167, 39 V. A. B. sur 1 732 et 60 mortiers de 120 sur 158.

Cela n'est pas catastrophique, c'est vrai. C'est tout de même, reconnaissons-le, un mauvais départ pour un parcours de six ans qui sera certainement fertile en incidents susceptibles de faire jouer la révision conjoncturelle.

Il est indispensable d'accroître le volume des commandes en 1977. A cet égard, je dois d'ailleurs reconnaître qu'un effort notable a été réalisé puisque les crédits en autorisations de programme alloués pour 1977 aux forces terrestres viennent d'être augmentés de quelques centaines de millions de francs.

Il reste que je ne peux partager l'enthousiasme frénétique qu'a manifesté la commission de la défense à l'annonce de ces crédits supplémentaires, et je ne puis dissimuler mon inquiétude devant les lacunes de la programmation pour les années à venir.

Cela dit, la commission a cependant approuvé les titres III et V des forces terrestres. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Crespin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Marine.

M. Roger Crespin, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, rapporteur pour avis des crédits de la section Marine, au nom de la commission de la défense nationale, je ne me livrerai pas à une analyse systématique de cette partie du projet de loi de finances. Je tenterai plutôt d'examiner ce que celui-ci apporte de nouveau à notre marine nationale et les conséquences qui pourraient en découler pour la défense de notre pays.

Il me faut d'abord rappeler dans quelle situation maritime mondiale est appelée à opérer notre marine.

On sait l'importance prise par la mer et les voies maritimes dans l'économie et la défense de la France, dont 75 p. 100 des exportations sont effectuées par mer. On sait aussi que la pêche fait vivre en France 600 000 personnes et que l'exploitation des océans, notamment à cause du pétrole, suscite l'intérêt des nations riveraines et des puissances maritimes, comme en témoignent les conférences sur le droit de la mer.

Voie principale du commerce extérieur, source de richesses nouvelles, théâtre de stratégies indirectes, la mer sollicite toujours davantage la marine nationale, dont les tâches sont de plus en plus importantes et variées.

D'abord, la marine nationale participe, avec ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, à la dissuasion nucléaire stratégique. Il est, à cet égard, important de noter le risque d'affaiblissement de notre capacité de dissuasion stratégique s'il n'y a pas constamment en mer, en position de tir, un nombre suffisant de S. N. L. E.

C'est pourquoi la construction d'un sixième S. N. L. E. constitue un choix capital dans ce domaine. Mais je n'insisterai pas sur ce point puisque cet impératif a déjà été souligné par d'autres rapporteurs et que j'en traite dans mon rapport écrit.

La marine nationale est également appelée à surveiller et, le cas échéant, à défendre nos approches maritimes, car il faut rappeler qu'il existe certaines menaces dans les eaux internationales proches de nos côtes.

C'est ainsi que la marine se livre quotidiennement à des opérations de surveillance, nécessaires, certes, mais dont la charge évaluée en jours de mer et en heures de vol aura plus que doublé entre 1974 et 1976.

A cet égard, on peut citer comme exemple la récente mission de surveillance des pêches en mer d'Irlande, au cours de laquelle l'escorteur côtier *Le Fringant* a parcouru 4 000 milles marins en un mois, souvent par gros temps, et reconnu une bonne centaine de chalutiers soviétiques, polonais, roumains ou bulgares.

Notre marine nous permet de conserver, sur mer et outre-mer, une liberté d'action qui, ne se limitant pas à nos approches maritimes, s'étend aussi à nos possessions d'outre-mer — Djibouti en est un exemple — à nos zones de pêche et à la zone économique de 200 milles créée, en juillet dernier, au large des côtes de la République et où la France doit exercer et faire respecter ses droits.

Au-delà des missions de défense et de protection de la souveraineté et de la liberté d'action de la France, la marine assume aussi des tâches de service public, dont l'importance est grandissante, et qui sont, compte tenu de la situation maritime, appelées à connaître un développement certain. L'assistance et la surveillance des pêches, que je viens d'évoquer, la lutte anti-pollution, le sauvetage en mer, le déminage constituent une part croissante des activités de notre marine.

Ces missions de notre marine nationale étant rappelées, quelle est sa situation actuelle ?

En ce qui concerne les personnels, je note une amélioration indiscutable de la condition militaire, un an après le vote de la loi de 1975 modifiant le statut des personnels militaires. La marine souffre cependant d'une insuffisance quantitative chronique de personnel que la diminution prévisible du tonnage global ne compensera pas.

Sur le plan opérationnel, la mise en application de la loi du 10 mai 1976, qui prévoit la possibilité de prolonger le service actif par volontariat, sera, j'en suis sûr, bénéfique.

Les infrastructures révèlent, à l'examen, des défauts d'entretien et un manque de moyens financiers. En ce qui concerne la flotte de surface, j'apprécie la qualité des bâtiments récemment mis en service, mais je crois utile de souligner que cette

flotte de surface continue à souffrir d'un défaut d'entretien et de réparation malgré les crédits qui avaient été votés dans le cadre du plan de soutien à l'économie, affecté la valeur militaire des navires et risqué, à la longue, d'ébranler le moral pourtant remarquable des équipages.

Ces insuffisances, auxquelles s'ajoutent celles des dotations en combustibles opérationnels et des capacités d'entraînement, révèlent une dégradation qualitative de la flotte de surface, dégradation qu'il est urgent d'enrayer.

Mais il faut aussi préparer l'avenir, et, à cet égard, je suis convaincu qu'une planification est une nécessité impérieuse pour la constitution et le maintien d'une marine homogène et cohérente. Elle est indispensable tant sur le plan militaire que sur celui des besoins en personnels ou des plans de charge des arsenaux.

L'avenir de l'aviation embarquée me semble lié au calendrier de livraison des avions Super Etendard, calendrier qui paraît peu compatible avec la longévité normale de nos porte-avions *Foch* et *Clemenceau*. De même, je crois qu'il est déterminant que soit décidée la construction d'un bâtiment porte-aéronefs à propulsion nucléaire, le PA 75.

Cependant, à défaut d'avoir réalisé le PA 75, la France a franchi un nouveau pas dans la voie de la propulsion nucléaire dont seront dotés les sous-marins d'attaque ; la commission est satisfaite de voir ce programme accéléré. Il ne suffira pas toutefois à régler totalement le problème difficile — qui, je le sais, vous préoccupe, monsieur le ministre — du plan de charge de l'arsenal de Cherbourg.

La mobilité, la disponibilité en état de combattre sont des qualités indispensables à une marine de guerre. C'est pourquoi celle-ci doit disposer d'une flotte de soutien logistique, d'approvisionnement en carburant et de remorquage de haute mer. On ne peut se contenter raisonnablement des bases étrangères dont l'utilisation peut être remise en cause à tout moment. Les efforts accomplis dans ce domaine ne sont pas négligeables, mais ils restent néanmoins insuffisants.

De même, l'aviation de patrouille maritime voit son avenir proche lié au lancement d'un nouveau modèle d'Atlantic, compte tenu du vieillissement des actuels Neptune et des Atlantic Mark I. Or, les premiers Atlantic Mark IV ne seraient livrés qu'à partir de 1985 si la décision était prise dès maintenant. Ce nouveau modèle n'en est qu'au stade des études. Il est urgent de prendre une décision si nous voulons rester maîtres du renseignement, ce qui est primordial pour notre indépendance.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, le titre V de la section marine laisse apparaître depuis 1972 une dégradation quantitative qui se fait sentir aussi pour 1977.

Certes, le redressement des crédits de paiement accordés à la marine est important, mais il ne suffira pas à éviter une chute du tonnage de la marine. Or, quelle évolution peut-on prévoir ? Le tonnage global, y compris la force océanique stratégique, devrait passer de 372 000 tonnes en 1976 à 343 000 tonnes en 1982. Si l'on sait qu'il faut cinq ans pour construire un bâtiment moyen, quand pourra se produire le redressement du tonnage en service ?

Cette dégradation quantitative portera principalement sur la flotte de surface de combat. D'où le risque, qu'on ne doit pas minimiser, d'un affaiblissement de notre marine dans les années à venir. Or, pendant que se dégradera la valeur de notre flotte de surface, les tâches nouvelles dévolues à la marine ne feront que croître.

Le besoin se fait sentir pour la France de définir une politique navale en rapport avec ses intérêts maritimes, son développement économique et sa place dans le monde. Pour cela, il lui faut disposer d'un nombre suffisant de bâtiments de combat de surface, servis par une bonne flotte logistique et appuyés par une capacité antiaérienne permettant d'opérer au large. C'est pourquoi, monsieur le ministre, la commission de la défense nationale et des forces armées, sans méconnaître les efforts louables accomplis par le Gouvernement dans un contexte économique difficile, avait cru devoir repousser le titre V de votre budget. Aux inquiétudes de la commission sur ce titre V, j'ajouterai celle que j'éprouve en ce qui concerne le chapitre « Entretien » du titre III.

Mais après la déclaration que vous avez faite devant l'Assemblée en début d'après-midi et les explications que vous avez bien voulu donner à la commission de la défense, j'engage, en son nom, l'Assemblée à voter les crédits de la section Marine.

J'indique cependant que le chiffre de 80 millions d'autorisations de programme supplémentaires pour la marine me semble faible pour engager une opération dont nous mesurons l'intérêt majeur : la construction du troisième pétrolier ravitailleur d'escadre.

Telles sont, mes chers collègues, les conclusions qu'au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées je me devais de présenter à l'Assemblée sur la section Marine. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Gendarmerie.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la gendarmerie continue de connaître un accroissement lent mais régulier et il représentera en 1977 une part accrue dans le budget de la défense par rapport à 1976 : 14,85 p. 100 contre 14,49 p. 100.

Cependant, cet accroissement intéresse surtout les crédits du titre III, c'est-à-dire, en fait, les dépenses de personnels. La progression des crédits de paiement du titre V est moins marquée que celle de l'année dernière. Quant aux autorisations de programme, leur taux de progression est presque nul.

Si l'on se reporte à la loi de programmation militaire, on observe que le montant global des crédits inscrits au projet de budget pour 1977 est légèrement plus élevé que les chiffres prévus pour cette section en 1976. Toutefois, le montant des autorisations de programme est nettement moins élevé que ce que prévoyait la programmation.

Dans une conjoncture budgétaire plus défavorable encore que celle de l'année dernière et en dépit de l'effort consenti, le projet de loi de finances pour 1977 ne prévoit qu'un très faible accroissement des effectifs de l'arme, inférieur à la fois à celui qui avait été accordé en 1976 et à celui qui était considéré par la gendarmerie elle-même comme le minimum incompressible, soit 1 500 postes supplémentaires.

Les créations nouvelles se répartissent en effet de la manière suivante : militaires d'active, 500 contre 1 100 en 1976 ; gendarmes auxiliaires, 250 contre 400 ; volontaires féminines, aucune contre cinq en 1976, soit, au total, 750 contre 1 505 en 1976. L'ensemble de l'arme compte 75 101 personnes dont 45 533 pour la gendarmerie départementale, 18 435 pour la gendarmerie mobile et 2 990 pour la garde républicaine.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'accroissement global des crédits ne dépasse pas 9,76 p. 100 contre 13,77 p. 100 l'an dernier. On peut sérieusement douter qu'une pareille augmentation permette la compensation des hausses économiques prévisibles. Ces crédits restent très inférieurs aux besoins réels de l'arme.

M. Emmanuel Hamel. Assurément !

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. La faiblesse des dotations en carburants pour 1976 a imposé la poursuite de l'effort d'économie mené pendant les deux années précédentes. Or, les contraintes entraînées par cet effort ne portent pas seulement sur la vie courante ou la formation des personnels et l'entraînement des unités, mais aussi sur l'exécution de certaines des missions les plus importantes de la gendarmerie, à savoir la police de la circulation et même la surveillance générale.

Les dotations prévues ne permettront qu'un niveau d'activité comparable à celui de cette année.

Pour l'équipement, le montant des autorisations de programme connaîtra un accroissement de 0,44 p. 100 seulement. Aussi, tous les programmes d'équipement lancés en 1977 se situeront-ils à un niveau inférieur à celui de cette année. La régression sera sensible en matière de télécommunications ou d'armement, et plus importante encore en matière de véhicules automobiles.

Quant au programme blindé, on sait qu'il a été décidé de limiter la série des véhicules blindés à roues à 155 engins, dont les derniers seront livrés à la fin de cette année. En revanche, il est prévu de les valoriser.

La faiblesse des autorisations de programme est également préoccupante dans le domaine de l'infrastructure, où la construction de 1 360 unités-logements, au plus, pourra être lancée.

Sur le plan des activités, la gendarmerie a dirigé ses efforts principalement vers la lutte contre la grande délinquance en milieu rural, qui ne cesse d'augmenter.

M. Emmanuel Hamel. Hélas !

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis. On a relevé, en effet, pour la seule année 1975, 5 856 cambriolages de résidences principales, 5 948 cambriolages de résidences secondaires, 509 agressions de personnes âgées et 908 agressions à main armée.

On se rappelle qu'outre un certain nombre de mesures, visant surtout à la prévention et prises en liaison avec les responsables locaux, le commandement s'était orienté, dès l'année dernière, vers la constitution d'unités d'un type original au niveau de la compagnie et à partir des moyens existants.

Ces pelotons d'intervention, à effectif de neuf sous-officiers et neuf gendarmes auxiliaires, constituent des unités de réserve mobiles, à la disposition des commandants de compagnies et susceptibles d'agir rapidement sur les lieux d'un événement troublant l'ordre public. Sept pelotons d'intervention ont été mis en place en 1976 ; il est prévu d'en créer quatorze en 1977.

D'autre part, la nécessité d'une coordination des recherches à un niveau suffisamment élevé a conduit à la transformation de certaines brigades de recherches implantées dans les chefs-lieux de cour d'appel en six sections de recherches. D'autres seront mises en place progressivement.

Mais ces initiatives ne pourront aboutir à des résultats concluants qu'autant que la gendarmerie ne se verra pas refuser les moyens qu'elle demande.

Moyens en matériels d'abord. Les gendarmes ont besoin de véhicules et d'équipements modernes et nombreux. La situation n'est pas à cet égard ce qu'elle devrait être.

Moyens de fonctionnement courant ensuite. Il ne sert évidemment de rien d'avoir de bons matériels si l'on ne peut les entretenir convenablement et si les dotations en carburants ne permettent pas de s'en servir autant qu'il serait nécessaire pour assurer l'instruction et l'entraînement suffisants des personnels et pour exécuter pleinement les missions de l'arme. De ce point de vue, la faiblesse des crédits prévus pour 1977 est véritablement préoccupante.

Moyens en hommes enfin et surtout. On ne saurait trop le répéter, la gendarmerie est et doit rester une arme de personnels. La nature même de ses missions les plus importantes — police de la circulation routière, lutte contre la délinquance, maintien de l'ordre, surveillance générale — l'impose absolument. Il se trouve, de surcroît, que certaines de ces missions pesent d'un poids plus lourd exactement au même moment : il est facile de comprendre, par exemple, que chaque samedi soir se posent simultanément de sérieux problèmes de police et d'interventions routières et des problèmes plus graves encore de maintien de l'ordre.

D'autre part, un accroissement suffisant des effectifs des gendarmes d'active permettrait seul d'accorder enfin aux personnels de l'arme — ainsi que je l'ai souligné maintes fois — quarante-huit heures de repos hebdomadaires, ce qui paraît véritablement un minimum à notre époque.

Nous espérons, monsieur le ministre, que ce repos hebdomadaire de quarante-huit heures sera accordé pour les quatre semaines du mois et non pour une seule.

Nous avons constaté que la gendarmerie n'avait obtenu qu'un accroissement très faible d'effectifs. Je suis donc obligé de lancer cet avertissement. Je veux croire que, dès l'année prochaine, l'accroissement des effectifs approchera de nouveau le chiffre de deux mille que le commandement de l'arme considérerait comme pleinement satisfaisant.

En conclusion, le projet de budget pour 1977 est, dans l'ensemble, à peu près satisfaisant pour la section Gendarmerie.

Je tiens cependant à insister sur deux points.

D'abord, à mon sens, la gendarmerie doit garder pleinement son originalité. Cela signifie, d'une part, qu'elle doit, bien entendu, demeurer une arme — l'état militaire, s'il comporte des servitudes, est aussi la cause profonde et le garant de l'estime dont elle continue à jouir dans l'opinion publique — d'autre part, que les gendarmes doivent conserver les avantages spécifiques qui leur ont été accordés ; ils constituent, en effet, la juste compensation d'astreintes particulières et ils garantissent à l'arme un niveau de recrutement élevé sans lequel elle perdrait rapidement son prestige et son efficacité.

Je voudrais aussi me faire l'interprète non pas d'un malaise — mot dont on n'a que trop abusé — mais d'une certaine incompréhension : les gendarmes, après avoir été engagés dans des affaires où leur vie était exposée, sont parfois surpris du peu de suite qui leur est donnée. Formés au respect de la loi républicaine, ils s'étonnent de ne pas la voir appliquer toujours dans sa rigueur. Sans vouloir accuser qui que ce soit de négligence, de mollesse ou d'opportunisme, les gendarmes aimeraient ne plus éprouver jamais la pénible impression qu'ils font leur devoir — avec tous les risques que cela comporte — pour rien.

La commission de la défense nationale et des formes armées a émis un avis favorable à l'adoption de l'ensemble des crédits de la section Gendarmerie. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524 (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Crédits militaires, budget annexe du service des essences (suite) :

Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :
— Considérations générales et titre V (dépenses en capital). — (Annexe n° 50. — M. le Theule, rapporteur spécial) ;
— Titre III. — Effectifs et gestion - Services communs. — (Annexe n° 51. — M. Cressard, rapporteur spécial) ;

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 2532 :

Dépenses en capital. — Tome I : M. d'Aillières ;

Dépenses ordinaires. — Tome II : M. Mourot ;

Section commune. — Tome III : M. Paul Rivière ;

Section Air. — Tome IV : M. Beucler ;

Section Forces terrestres. — Tome V : M. Noal ;

Section Marine. — Tome VI : M. Crespin ;

Section Gendarmerie. — Tome VII : M. Max Lejeune ;

Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 52. — M. Cressard, rapporteur spécial ; avis n° 2532, tome III, de M. Paul Rivière, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.